



HAL
open science

La féminisation des disciplines universitaires, 1985-2020

Alain Chenu, Angela Greulich, Yannick Savina, Tourbeaux Jérôme

► **To cite this version:**

Alain Chenu, Angela Greulich, Yannick Savina, Tourbeaux Jérôme. La féminisation des disciplines universitaires, 1985-2020. 2024. hal-04659921

HAL Id: hal-04659921

<https://sciencespo.hal.science/hal-04659921v1>

Preprint submitted on 29 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

La féminisation des disciplines universitaires 1985-2020

Alain CHENU

Professeur émérite, Sciences Po - CRIS

Angela GREULICH

Professeure des universités, Sciences Po - CRIS et Institut Universitaire de France

Yannick SAVINA

Ingénieur statisticien, CNRS, Sciences Po - CRIS

Jérôme TOURBEAUX¹

IGÉSR - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports

¹ étude réalisée en dehors du cadre des missions de l'IGESR, l'article n'engage pas l'institution

Sommaire

Les points saillants de l'étude	3
Introduction	5
La double division sexuée de l'enseignement supérieur	6
La recomposition du paysage disciplinaire.....	10
I. La féminisation de la population universitaire	14
I.1. Croissance et féminisation des effectifs universitaires	14
I.2. Des variations disciplinaires hétérogènes	23
I.2.1. Le Droit-Économie-Gestion s'est le plus féminisé.....	23
I.2.2. Tous les groupes disciplinaires se féminisent, y compris ceux en déclin démographique ..	31
II. La féminisation des sections du CNU	44
II.1. Des disparités intragroupes.....	44
II.2. L'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe se réduit dans un contexte de féminisation.....	46
Conclusion	57

Les annexes figurent dans un document complémentaire disponible à cette adresse :
<https://sciencespo.hal.science/hal-04659978>
doi 10.25647/cris.papers.02

Les points saillants de l'étude

- Depuis la création du statut actuel des universitaires, en 1984, la population universitaire n'a cessé de se féminiser, y compris depuis les années 2000, lorsque la croissance démographique des enseignants-chercheurs s'est ralentie. La proportion de femmes est passée de 22 % en 1985 à 39 % en 2020.
- Au fil du temps, les femmes accèdent de plus en plus au corps des professeurs des universités, même si elles y demeurent sous-représentées. En 2020, 44 % des maîtres de conférences et 28 % des professeurs des universités sont des femmes.
- En parallèle de la féminisation de la population universitaire, les effectifs masculins dans les corps de maître de conférences et de professeur des universités déclinent depuis le milieu des années 2010.
- La féminisation des universitaires s'observe dans chacune des grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion, des Lettres-Sciences humaines et des Sciences-Techniques, mais le rythme de féminisation de cette dernière est nettement inférieur à celui des deux autres grandes disciplines. En 2020, 29 % des enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont des femmes, contre 45 % en Droit-Économie-Gestion et 53 % en Lettres-Sciences humaines.
- Les effectifs des groupes disciplinaires qui constituent les grandes disciplines ont plus ou moins augmenté entre 1985 et le début des années 2000. À partir des années 2000, les groupes dont la croissance fut la plus faible ont démographiquement décliné, telles la Physique, la Chimie, les Langues-littératures ou les Sciences de la terre.
- La plupart des groupes disciplinaires en déclin démographique qui relèvent des Sciences-techniques ont la proportion de femmes parmi les plus basses, malgré une féminisation continue au cours de la période observée. En 2020, en Sciences-Techniques, la proportion de femmes varie de 20 % en Sciences de l'ingénieur à 38 % en Chimie.
- Seul le groupe scientifique de la Biologie-biochimie a une proportion de femmes relativement élevée (49 % en 2020), comparable au niveau des groupes disciplinaires relevant du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines.
- Malgré le déclin démographique des Langues-littératures, la proportion de femmes dans ce groupe disciplinaire est la plus élevée (63 % en 2020). C'est également le seul groupe où les femmes parmi les professeurs sont majoritaires (52 % en 2020).

- Au niveau des sections du CNU, en 2020, les femmes parmi les professeurs des universités sont majoritaires dans 5 sections, qui appartiennent toutes au groupe disciplinaire des Langues-littératures. Parmi les maîtres de conférences, les femmes sont majoritaires dans 24 sections (sur 50), dont la plupart relève de la grande discipline des lettres-Sciences humaines. En 1985, les femmes étaient majoritaires uniquement dans le corps des maîtres de conférences de 2 sections du CNU (10-Littératures comparées et 13-Études slaves et baltes).
- Alors qu'entre 1985 et 2020, les effectifs masculins ont diminué dans 14 sections du CNU, dans l'un des deux corps universitaires ou les deux, la diminution des effectifs féminins n'a concerné que 3 sections, qui relèvent toutes de la grande discipline des Sciences-Techniques : dans le corps des professeurs en 25-Mathématiques et dans le corps des maîtres des conférences en 30-Milieus dilués et optique et 34-Astronomie.
- Entre 1985 et 2020, la quasi-totalité des sections du CNU se sont féminisées, y compris celles en déclin démographique. La proportion de femmes a diminué uniquement dans les sections 25-Mathématiques, 30-Milieus dilués et 34-Astronomie.
- Pour quasiment toutes les sections du CNU, l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite entre 1985 et 2020, y compris pour les sections en déclin démographique ou qui accusent une diminution des effectifs féminins.

Introduction

La présente étude vise à mesurer la féminisation de la population universitaire sur période longue, depuis la réforme de son statut par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, dans un contexte de recomposition du paysage disciplinaire conjugué une double division sexuée de l'enseignement supérieur. Les femmes demeurent en effet sous-représentées à la fois dans le corps des professeurs des universités et dans les disciplines scientifiques.

Pour ce faire, elle apporte des réponses à une série de questions : l'évolution de la population universitaire a-t-elle été continue ? Quelle fut l'intensité de sa féminisation ? Quel est le lien entre la croissance démographique et la féminisation ? Observe-t-on des divergences selon le corps et la discipline ? Le rapport maîtresses de conférences/professeures s'est-il modifié ? Existe-t-il des spécificités disciplinaires ?

L'analyse de l'évolution des effectifs universitaires, de la proportion de femmes, de la proportion de professeurs des universités, ainsi que la construction d'un indicateur comparant la situation des femmes à celles des hommes quant à la répartition dans les deux corps universitaires, permettent de répondre à ces questions.

Le périmètre de l'étude est celui des universitaires dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Elle laisse de côté le corps des assistants, qui ne requérait pas la détention d'une thèse et qui a été mis en extinction en 1984. Elle écarte aussi les hospitalo-universitaires¹ et les universitaires mono-appartenant de la santé, essentiellement des pharmaciens, dont les particularités justifient une analyse distincte. Enfin les sections 72 (Épistémologie), 73 (Cultures et langues régionales), 76 (Théologie catholique) et 77 (Théologie protestante) sont également écartées en raison de la faiblesse de leurs effectifs, les indicateurs statistiques les concernant manquant de robustesse.

Les analyses transversales produites ici couvrent donc la période 1985-2020, pour 52 sections du CNU réparties en 3 grandes disciplines (Droit-Économie-Gestion, Sciences-Techniques, Lettres-Sciences humaines) et 11 groupes disciplinaires (*annexe 1*). La base de données mobilisée compte 21 000 universitaires en 1985, 47 000 en 2014 (année où l'effectif atteint son maximum) et 46 000 en 2020.

¹ Le statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires est régi par le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021. Ce dernier a créé un corps unique de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers et un corps unique de professeurs des universités-praticiens hospitaliers pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Auparavant, le personnel hospitalo-universitaire était régi par les décrets n° 84-135 du 24 février 1984 et n° 90-92 du 24 janvier 1990. À ce sujet, voir : Adedokun F., Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 4.

Le principal apport de l'étude est de montrer que, même si le contexte demeure globalement favorable aux hommes, la quasi-totalité des sections du CNU se sont féminisées tout au long de la période étudiée (1985-2020), y compris dans le corps des professeurs des universités, malgré des évolutions démographiques plus ou moins divergentes. Hormis pour les spécialités qui relèvent de la biologie, la féminisation des disciplines scientifiques est cependant moins rapide que dans les autres domaines.

La double division sexuée de l'enseignement supérieur

Outre que les femmes sont plus nombreuses parmi les maîtres de conférences que parmi les professeurs des universités, elles sont généralement davantage présentes dans les disciplines littéraires et les sciences sociales qu'au sein des disciplines scientifiques et techniques².

Les causes de la sous-représentation des femmes aux postes les plus élevés de la hiérarchie universitaire ont notamment été identifiées par le groupe de réflexion relatif à l'égalité femmes-homme mis en place dans le cadre de l'agenda social ouvert le 2 novembre 2015 par le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et la Recherche³. Un « plafond de verre » empêcherait les enseignantes-chercheuses d'atteindre les plus hautes fonctions de la profession⁴, notamment les maîtresses de conférences d'intégrer le corps de professeurs des universités et d'être promues à ses grades les plus élevés⁵.

Du fait d'une socialisation genrée, les femmes seraient moins ambitieuses que les hommes et auraient de l'aversion pour les situations de compétition⁶. Elles éviteraient alors les environnements dans lesquels elles doivent concourir et par conséquent, de candidater au

² Tourbeaux J. (2021), « La situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 4.

Ce déséquilibre sexué est également visible, avec plus ou moins d'intensité, au niveau européen : Commission européenne, *She Figure 2021* : <https://op.europa.eu/en/web/eu-law-and-publications/publication-detail/-/publication/67d5a207-4da1-11ec-91ac-01aa75ed71a1>

³ MESRI (2018), *Sur les freins aux carrières des femmes chercheuses et enseignantes-chercheuses au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, Rapport final. État des lieux et recommandations.

⁴ Laufer J. (2004), « Introduction », *Revue française de gestion*, n° 151 : Femmes et carrières : la question du plafond de verre, p. 118 ; Laborde F. (2013), « A la recherche d'un nouvel équilibre hommes-femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche », Rapport d'information au Sénat fait au nom de la délégation aux droits des femmes, n° 655.

⁵ Association Nationale des Études Féministes (ANEF) (2014), *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche*, Paris, La Dispute ; Pezzoni M., Sterzi V. et Lissoni F. (2012), « Career progress in centralized academic systems: Social capital and institutions in France and Italy », *Research Policy*, vol. 41, n° 4, p. 704-719.

⁶ Niederle M. et Vesterlund L. (2011), « Gender and Competition », *Annual Review of Economics*, vol. 3, p. 601-630 ; Ors E., Palomino F. et Peyrache E. (2013), « Performance Gender Gap: Does Competition Matter? », *Journal of Labor Economics*, 2013, vol. 31, n° 3, p. 443-499 ; Iriberry N. et Rey-Biel P. (2019), « Competitive pressure widens the gender gap in performance: Evidence from a two-stage competition in mathematics », *The Economic Journal*, vol. 129, n° 620, p. 1863-1893.

professorat et à l'avancement⁷. À ces phénomènes d'auto-exclusion liés à leur socialisation genrée et à une moindre confiance en soi, les femmes universitaires seraient pénalisées par la persistance de stéréotypes qui attribueraient une image masculine au monde académique, délégitimant ainsi la présence des femmes à l'université⁸.

Par ailleurs, les femmes ne pourraient pas autant que les hommes mobiliser de réseaux professionnels, qui joueraient un rôle essentiel dans la progression de la carrière⁹. Dans les établissements, la majorité des mandats au sein des lieux de décision sont détenus par des hommes, où se renforcent les réseaux¹⁰. De même, les femmes sont sous-représentées dans les commissions de spécialistes, notamment de recrutement ou d'avancement, dont le fonctionnement les discriminerait à cause de préjugés sexistes implicites¹¹. Ces commissions sont aussi un lieu pour développer son réseau et donc son ascension professionnelle¹².

En outre, le travail scientifique des femmes serait sous-estimé¹³. Par conséquent, elles seraient moins susceptibles d'obtenir une titularisation que leurs coauteurs masculins¹⁴, ou un financement de leurs recherches dont l'évaluation incombe aux pairs¹⁵. À productivité et réputation scientifiques comparables, la progression de carrière des femmes prendrait donc plus de temps que celui de leurs collègues masculins¹⁶. Dès lors, les femmes devraient être plus productives que les hommes pour obtenir la même progression dans la carrière¹⁷. Il existerait par ailleurs une division sexuée du travail académique au sein de l'université¹⁸, où

⁷ Backouche I., Godechot O. et Naudier D. (2009), « Un plafond à caissons. Les femmes à l'EHESS », *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 2, p. 253-274.

⁸ Azizi A. (2014), « Les obstacles institutionnels à la mobilité professionnelle des enseignants-chercheurs. La question du genre », dans Dezalay T., Annoot E. et Devineau S. (dir.), *Formation, qualification, éducation, emploi. La construction du genre*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, p. 57-80 ; Le Feuvre N. (2016), « Femmes et sciences ». Apports et écueils des comparaisons internationales », dans R. Rogers & P. Molinier, *Les femmes dans le monde académique*, p. 65-79, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

⁹ Latour E. et Lefeuvre N. (2006), « Les carrières universitaires françaises à l'épreuve du genre », dans Ollagnier E. et Solar C. (dir), *Parcours de femmes à l'université. Perspectives internationales*, L'Harmattan, p. 159-184. ; Cain C. L. et Leahey E. (2014), « Cultural Correlates of Gender Integration in Science », *Gender, Work & Organization*, vol. 21, n° 6, p. 516-530.

¹⁰ Delavault H., Boukhobza N. et Hermann C. (2002), *Les enseignantes-chercheuses à l'université, Demain la parité ?*, L'Harmattan, Paris.

¹¹ Pigeyre F. et Sabatier M. (2011), « Les carrières des femmes à l'université : une synthèse de résultats de recherche dans trois disciplines », *Politiques et management public*, vol. 28/2.

¹² Delacroix C., Armengaud C. et Le Talec J.-Y. (2018), « Les jurys de thèse ont-ils un sexe ? Enquête sur le dispositif « Refusons le 0 % » à l'Université Toulouse III », *Revue GEF*, n° 2, p. 52-66.

¹³ Cardi C., Naudier D. et Pruvost G. (2005), « Les rapports sociaux de sexe à l'université : au cœur d'une triple dénegation », *L'homme et la Société*, n° 158, p. 49-73.

¹⁴ Sarsons H. (2017), « Recognition for Group Work: Gender Differences in Academia », *American Economic Review*, vol. 107, n° 5, p. 141-145.

¹⁵ Bornmann L., Mutz R. et Daniel H. D. (2007), « Gender differences in grant peer review: A meta-analysis », *Journal of Informetrics*, 1(3), p. 226- 238.

¹⁶ Fox M.F. (1981), « Sex, salary, and achievement: Reward-dualism in academia », *Sociology of Education*, vol. 54, n° 2, p. 71-84 ; Levin S.G. et Stephan P.E. (1998), « Gender Differences in the Rewards to Publishing in Academe: Science in the 1970s », *Sex Roles*, vol. 38, n° 11-12, p. 1049-1064.

¹⁷ Wenneras C. et Wold A. (1997), « Nepotism and sexism in peer-review », *Nature*, vol. 387, n° 6631, p. 341-343.

¹⁸ Pyke K. (2011), « Service and Gender Inequity among Faculty », *PS: Political Science & Politics*, vol. 44, n° 01, p. 85-87 ; Annoot E. (2014), « Enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses face aux transformations du

les femmes participeraient moins que les hommes aux activités de recherche et aux fonctions électives, pour surinvestir les tâches administratives et d'enseignement, y compris les responsabilités pédagogiques, moins valorisables pour les évolutions de carrière¹⁹.

Malgré la double mission d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs, l'activité de recherche et les publications qui lui sont associées sont, en effet, le principal facteur d'avancement dans leur carrière²⁰. Contrairement à l'enseignement, avant tout à destination des étudiants et difficilement valorisable au-dehors de l'établissement universitaire, la recherche offre une visibilité hors de l'institution, auprès de la communauté scientifique²¹.

Cette compétition implique une production scientifique exigeante et soutenue, dont l'accomplissement nécessite une grande disponibilité. Or, les interruptions de carrière, notamment pour cause de maternité, et le manque de disponibilité en raison des tâches familiales et domestiques, qui pèseraient davantage sur les femmes que les hommes²², retarderaient l'écriture d'articles, d'ouvrages ou de l'habilitation à diriger des recherches et empêcheraient les séjours à l'étranger pour participer à des congrès rassemblant la profession ou la participation à des projets internationaux nécessitant des déplacements²³. Les femmes auraient donc une moindre production scientifique que les hommes, en particulier à cause de la maternité, ce qui pénaliserait leur carrière²⁴.

La sous-représentation des femmes parmi les professeurs des universités s'accompagne d'une orientation disciplinaire sexuée des universitaires. Cette préférence disciplinaire sexuée

métier : vers une analyse des parcours et des activités », dans Dezalay T., Annot E. et Devineau S. (dir.), *Formation, qualification, éducation, emploi. La construction du genre*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, p. 81-98.

¹⁹ Chenu A. et Martin O. (2016), « Le plafond de verre chez les enseignants-chercheurs en sociologie et démographie », *Travail, genre et sociétés*, vol. 36, n° 2, p. 135-156 ; Lhenry S. (2016), « Les enseignantes-chercheuses et la norme masculine de réussite », dans R. Rogers & P. Molinier, *Les femmes dans le monde académique*, p. 107-117, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

²⁰ Menger Pierre-Michel (2014-2015), *La production du savoir. Carrières et compétitions dans l'enseignement et la recherche*. Cours réalisés dans le cadre de la chaire « Sociologie du travail créateur » au Collège de France, Paris : <http://www.college-de-france.fr/site/pierre-michel-menger/course-2014-2015.htm>

²¹ Menger Pierre-Michel, Marchika Colin, Paye Simon, Renisio Yann et Zamith Pablo (2017), « La contribution des enseignants du secondaire à l'enseignement supérieur en France. Effectifs, affectations, carrières (1984-2014) », *Revue française de sociologie*, vol. 58, n° 4, p. 643-677.

²² Revillard A. (2014), Les inégalités de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche, LIEPP Methodological Discussion Paper n° 4 ; Devineau S., Couvry C., Féliu F. et Renard A. (2018), « Working in Higher Education in France Today: A Specific Challenge for Women », *International Journal of Higher Education*, vol. 7, n° 3, p. 209-220.

²³ Fave-Bonnet M.-F. (1996), « Les femmes universitaires en France: une féminisation et des carrières différenciées », *Les Cahiers du Mage*, vol. 1, n° 96, p. 83-91 ; Pigeyre F. et Sabatier M. (2011), *op. cit.*

²⁴ Kyvik S. et Teigen M. (1996), « Child care, research collaboration, and gender differences in scientific productivity », *Science, Technology & Human Values*, vol. 21, n° 1, p. 54-71 ; Foucault M., Lépinard E., Lepinay V. et Mallard G. (2009), « Pour des universités plus justes », *La Vie des idées* ; Mairesse J. et Pezzoni M. (2015), « Does Gender Affect Scientific Productivity? », *Revue économique*, vol. 66, n° 1, p. 65-113 ; Loison A., Paye S., Schermann A., Bry C., Gaillard J.-M., Pelabon C. et Bråthen K.-A. (2017), « The domestic basis of the scientific career: gender inequalities in ecology in France and Norway », *European Educational Research Journal*, vol. 16, n° 2-3, p. 230-257.

s'expliquerait par des stéréotypes de genre qui éloigneraient les femmes des disciplines scientifiques et techniques²⁵.

Dès le lycée, les filles sont surreprésentées dans les filières littéraires, les sciences économiques et sociales et dans la spécialité scientifique « science de la vie et de la terre », alors qu'elles sont sous-représentées en mathématiques, en informatique et en sciences de l'ingénieur²⁶. Il en découle qu'à l'université les filles s'orientent moins que les garçons vers les filières scientifiques et de prestige, aux débouchés plus nombreux et plus rémunérateurs²⁷. Des préjugés culturels sur l'éducation des femmes et sur leur place dans la société seraient à l'origine de socialisations familiales et sociales différenciées selon les sexes, au cours desquelles les filles intérioriseraient les stéréotypes selon lesquels certaines disciplines ne sont pas faites pour elles et ce, malgré leurs capacités avérées pour les domaines scientifiques²⁸.

Cette socialisation genrée produirait des visions différentes des sciences et des appétences disciplinaires inégales selon le sexe²⁹. Dès lors, malgré l'absence de discriminations directes pour intégrer les disciplines traditionnellement dominées par les hommes, les filles seraient moins disposées que les garçons à s'inscrire dans les filières scientifiques³⁰ et partant, à être recrutées à l'université dans des disciplines relevant des sciences et des techniques, les mathématiques symbolisant le comble de la discipline élitiste réservée aux hommes³¹. Les affinités disciplinaires selon le sexe expliqueraient donc les disparités de la proportion de femmes entre les sections du Conseil national des universités (CNU).

²⁵ Marro C. et Vouillot F. (1991), « Représentation de soi, représentation du scientifique type et choix d'une orientation scientifique chez les filles et les garçons de seconde », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 20, n° 3, p. 303-323 ; Baudelot C. et Establet R. (1991), « Filles et garçons devant l'évaluation », *Education et formation*, n° 27-28, p. 49-66.

²⁶ Blanchard M., Orange S. et Pierrel A. (2014), *La production d'une noblesse scientifique : Enquête sur les biais de recrutement à l'ENS*, Département de Sciences sociales de l'École normale supérieure de Paris.

²⁷ Hamel C. et Rault W. (2014), « Les inégalités de genre sous l'œil des démographes », *Population & Sociétés*, n° 517.

²⁸ Cech, E., Rubineau, B., Silbey, S., et Seron, C. (2011), « Professional Role Confidence and Gendered Persistence in Engineering », *American Sociological Review*, vol. 76, n° 5, p. 641-666.

²⁹ Collet I. (2009), « Les filles toujours fâchées avec les sciences ? », *Cahiers pédagogiques*, n° 476.

³⁰ Terrail J.-P. (1992), « Destins scolaires de sexe : une perspective historique et quelques arguments », *Population*, n° 47-3, p. 645-676 ; Breda T. et Li S. T. (2014), « Les filles sont-elles discriminées en sciences ? Les enseignements du concours d'entrée à l'ENS », *Les notes de l'IPP*, n° 15.

³¹ Chauveau D. et Cordier S. (2013), « Le recrutement local dans les universités : variable suivant les disciplines et stable dans le temps », *Images des Mathématiques*, CNRS. <http://images.math.cnrs.fr/recrutement-local.html> ; Bernela B. (2016), « Géographie des carrières universitaires et construction des collaborations scientifiques : une étude de cas en mathématiques », *Géographie, économie, société*, vol. 18, n° 2, p. 235-256 ; Menger P.-M., Marchika C., Renisio Y. et Verschuere P. (2020), « Formations et carrières mathématiques en France : un modèle typique d'excellence ? », *Revue française d'économie*, vol. 35, n° 2, p. 155-217.

La recomposition du paysage disciplinaire

En France, les disciplines universitaires sont structurées au sein de 60 sections du CNU³². Chacune de ces sections est chargée de gérer de manière centralisée diverses étapes de la carrière des enseignants-chercheurs (qualification, avancement de grade, congé de recherche et de conversion thématique, prime individuelle³³). Leur statut leur permet de gérer nationalement les carrières avec une certaine marge d'autonomie dans le but de respecter les particularités disciplinaires, comme en témoigne les écarts du taux de qualification d'une section à l'autre³⁴. La qualification aux fonctions de maître de conférences dans une section donnée est la reconnaissance par les pairs que les jeunes docteurs ont acquis les fondamentaux spécifiques de la discipline³⁵.

Les disciplines constituent en effet des cadres de socialisation à l'enseignement et à la recherche qui se distinguent entre elles par un ensemble de savoirs, de pratiques, de méthodes, de traditions et d'exigences singulières³⁶, faisant des universitaires une population hétérogène³⁷. Par exemple, la recherche est plus collective en Sciences-Techniques que dans les disciplines littéraires. La durée des thèses et le temps consacré à la rédaction des publications est généralement plus court dans les disciplines scientifiques. En parallèle, les chercheurs relevant de ces dernières ont à leur actif un plus grand nombre de publications que ceux des Lettres-Sciences humaines. Le travail de recherche en Sciences-Techniques nécessite également plus d'équipements et donc, est davantage réalisé au sein de laboratoires, avec des besoins de financements généralement plus importants que dans les disciplines littéraires.

Il existe aussi un clivage entre les disciplines empiriques tournées vers la professionnalisation des étudiants et la recherche appliquée, et les disciplines théoriques désintéressées du monde socioéconomique et donc considérées comme plus nobles³⁸. Cette opposition historique, auparavant dominée par des disciplines classiques, comme les lettres,

³² La liste des sections est consultable sur le site internet du CNU : <https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>.

³³ Dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR), la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) a été remplacée par la C3.

³⁴ Barrier J. et Picard E. (2020), « Les universitaires, combien de divisions ? Lignes de fracture et transformations de la profession académique en France depuis les années 1990 », *Revue française de pédagogie*, n° 207, p. 19-28. Voir également les taux de qualification dans les *Notes de la DGRH* consacrées au sujet ; pour la plus récente : Adedokun F. et Moissette A. (2021), « La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités - Session 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 6.

³⁵ Renisio Y. et Zamith P. (2015), « Proximités épistémologiques et stratégies professionnelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 210, n° 5, p. 28-39.

³⁶ Endrizzi L. (2017), *L'avenir de l'université est-il interdisciplinaire ?* Dossier de veille de l'IFÉ, 120, ENS Lyon ; Bodin R., Millet M. et Saunier E. (2018), « Différences de faculté. Note de recherche sur la variation des conditions d'exercice à l'Université et sur quelques-unes de ses conséquences », *Socio-logos*, n° 13.

³⁷ Fréville H. (2001), *Des universitaires mieux évalués, des universités plus responsables*, Rapport d'information du Sénat n° 54.

³⁸ Faure S. et Soulié C. (2006), « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 164, n° 4, p. 61-73.

les langues anciennes, l'histoire ou la philosophie, ainsi que par des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou la physique, a évolué au profit de disciplines d'institutionnalisation récente et orientées vers l'action hors du monde académique et notamment dans le secteur marchand³⁹. L'équilibre entre les disciplines a commencé à être bousculé lors de la massification de l'enseignement supérieur dans les années 1960, avec l'essor de la psychologie, la sociologie, la linguistique et l'anthropologie⁴⁰. Ce mouvement de différenciation des disciplines se poursuit aujourd'hui avec le développement du financement de la recherche par appel à projet qui creuse, au détriment des filières les plus classiques, les hiérarchies entre les disciplines plus ou moins susceptibles de concentrer les moyens financiers⁴¹.

À la suite du projet politique d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, l'afflux du nombre d'étudiants dans les années 1990 s'est traduit par l'augmentation de la titularisation d'enseignants-chercheurs. Leur nombre croît de 40 % entre 1992 et 2002, avec de fortes variations entre les sections du CNU⁴². Les effectifs en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), gestion, arts, génie informatique et automatique, sciences de l'information et de la communication, informatique, météorologie et environnement, sociologie, droit privé et sciences de l'éducation ont le plus augmenté au cours de cette période (de plus de 60 %), alors que ceux de la physique, de la littérature française, des langues anciennes, des langues slaves et d'une partie de la biologie et des sciences de la terre sont restés stables.

Depuis les années 2000, dans un contexte global de stagnation de l'offre de postes d'enseignants-chercheurs titulaires, certaines disciplines telles que les mathématiques, la physique ou les langues et littératures ont perdu des effectifs, tandis que les STAPS, les arts ou la gestion connaissent un mouvement inverse.

Cette redistribution des effectifs d'enseignants-chercheurs entre les disciplines a été influencée par une volonté politique de développer les formations professionnalisantes, matérialisée par la création d'IUT, d'écoles d'ingénieurs et de DESS (puis de masters professionnels), dans l'optique d'accompagner le développement économique de la société et les besoins de formation dans des disciplines telles que l'informatique ou les sciences de l'ingénieur⁴³. Elle s'inscrit dans le Plan Université 2000 dont l'objectif est d'accompagner la forte croissance des effectifs universitaires en procédant à des rééquilibrages géographiques

³⁹ Lessard C. et Bourdoncle R. (2002), « Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire ? Conceptions de l'université et formation professionnelle », *Revue française de pédagogie*, n° 139, p. 131-153.

⁴⁰ Faure S., Soulié C. et Millet M. (2006), « Rationalisation, bureaucratisation et mise en crise de l'éthos académique », *Regards sociologiques*, n° 31, p. 107-140.

⁴¹ Rowel J. (2022), « Production et reproduction des hiérarchies disciplinaires dans une grande université de recherche française », *Sociologie* [En ligne], n° 3, vol. 13.

⁴² Cytermann J.-R., Bideault M., Rossi P. et Thomas L. (2004), « Recrutement et renouvellement des enseignants-chercheurs : disparités entre établissements et entre disciplines », *Education et Formations*, n° 67, Paris, MESRI.

⁴³ Barrier J. (2014), « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Genèses*, n° 94, p. 55-80.

(de l'Île-de-France vers les régions et des grandes villes vers les villes moyennes) et entre filières d'enseignement, en tenant compte des attentes du local en matière de recherche appliquée directement utile aux entreprises⁴⁴.

Les effectifs des disciplines juridiques, également à vocation professionnalisante, ont globalement augmenté dans le but de résorber une partie de leur sous-encadrement récurrent⁴⁵. Seule l'histoire du droit et des institutions, moins en prise sur des débouchés professionnels hors de l'université, a perdu des effectifs⁴⁶.

En effet, l'évolution des effectifs enseignants répond aussi à la demande étudiante qui, dans un contexte de difficultés d'insertion qui vont en croissant dans certaines filières, tend à privilégier les disciplines appliquées⁴⁷, notamment celles les plus récemment institutionnalisées comme la gestion ou les sections du groupe interdisciplinaire, légitimées à la fin des années 1960.

Outre la hausse des effectifs, la massification de l'enseignement supérieur des années 1990 s'est caractérisée par une diversification, d'une discipline à une autre, des origines sociales et scolaires des étudiants⁴⁸. Les étudiants en lettres, histoire, langues et sciences fondamentales, en particulier en mathématiques⁴⁹, ont une origine sociale en moyenne plus élevée que ceux qui s'engagent dans les autres sciences humaines et sociales et dans les sciences appliquées. Les étudiants qui ont les origines sociales les moins favorisées et les bacheliers des filières technologiques ou professionnelles investissent donc davantage les disciplines professionnalisantes, celles qui bénéficient d'une croissance démographique de leurs enseignants.

De même, ce sont les enseignants-chercheurs dont l'origine sociale est la plus favorisée et ceux dont les parcours sont les plus sélectifs, ceux qui ont fréquenté les classes préparatoires et les écoles d'ingénieur, ainsi que les normaliens et les agrégés du secondaire, qui sont davantage recrutés dans les disciplines classiques et les sciences fondamentales, c'est-à-dire celles jouissant d'un prestige académique élevé⁵⁰.

Or ce phénomène de recomposition disciplinaire pourrait être lié avec celui de la féminisation de la population universitaire, comme dans le cas des mathématiques où le

⁴⁴ Voir la page web de l'Amue consacrée à l'évaluation du plan Université 2000 (1990-1995) : <https://www.amue.fr/presentation/articles/article/une-evaluation-du-plan-universite-2000-1990-1995/>

⁴⁵ Prost A. et Cytermann J.-R. (2010), « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le Mouvement Social*, vol. 4, n° 233, p. 31-46.

⁴⁶ Boudon J. (2020), « Une « crise » du concours d'agrégation ? Les postes de professeurs et maîtres de conférences en Droit et Science politique », *La Semaine Juridique*, n° 6, vol. 153, p. 262-269.

⁴⁷ Chambard Olivia (2020), *Business model. L'université nouveau laboratoire de l'idéologie entrepreneuriale*, Paris, La Découverte.

⁴⁸ Prost Antoine (1986), *L'Enseignement s'est-il démocratisé ?* Paris, PUF ; Aschieri Gérard (2013), « Les inégalités dans l'enseignement supérieur », *Le français aujourd'hui*, n° 183, p.51-59 ; Renisio Y. (2015), « L'origine sociale des disciplines », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 210, p. 10-27.

⁴⁹ Gabrysiak L. (2021), « Les variantes du goût universitaire : Hétérogénéité des styles de vie et enjeux de transmission culturelle à l'université », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 238, p. 82-105.

⁵⁰ Faure et Soulié, *op. cit.*

déclin démographique de la section 25-Mathématiques semble avoir bénéficié à la section 26-Mathématiques appliquées avec l'apparition de nouvelles thématiques de recherche, tel le *big data*⁵¹. Les mathématiques appliquées sont, en effet, généralement considérées comme moins élitistes que les mathématiques fondamentales et moins inaccessibles pour les femmes⁵².

En complément, des tableaux détaillés, des études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du Conseil national des universités (CNU) et le bilan social des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

⁵¹ Dumas A. (2022), « Mathématiques : en 20 ans, les effectifs d'enseignants-chercheurs ont chuté de 7,2 % », AEF Dépêche, n° 682585, le 21/11/2022.

⁵² Dumas A. (2022), « Mathématiques : quelle est la part des femmes chez les enseignants-chercheurs et les étudiants à l'université ? », AEF Dépêche, n° 682999, le 28/11/2022.

I. La féminisation de la population universitaire

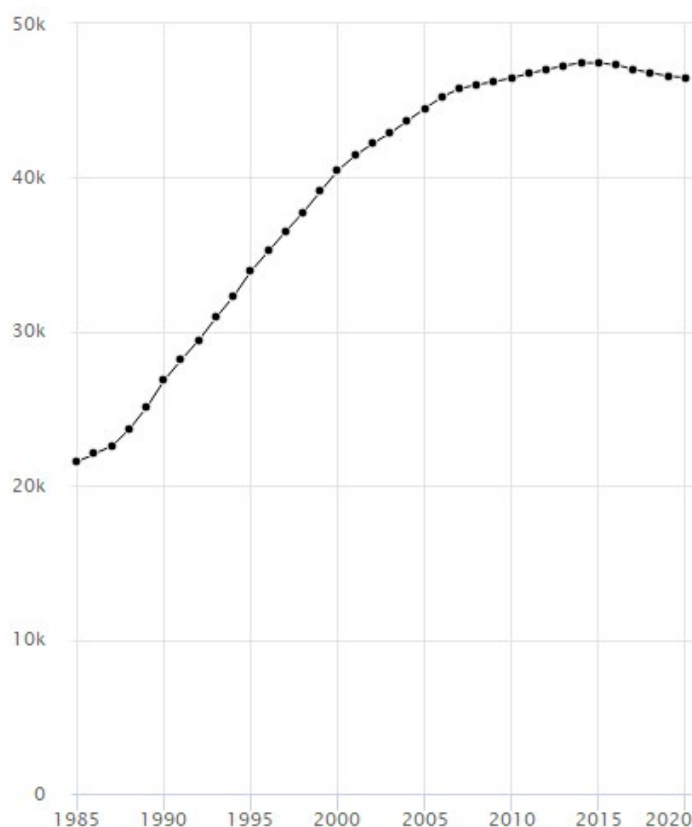
Les variations des effectifs universitaires observées au niveau de la population globale résultent de mouvements très divers d'une discipline à une autre.

I.1. Croissance et féminisation des effectifs universitaires

De 1985 à 2020, l'effectif des universitaires observé a plus que doublé, passant, dans le périmètre de l'étude, de 21 000 à 46 000 individus⁵³ (*figure 1*).

La croissance la plus forte des effectifs s'est produite tout au long des années 1990, en réponse à la progression du nombre d'étudiants inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur. Après le ralentissement de cette croissance à partir des années 2000, et avoir atteint un point culminant en 2014 (avec un peu plus de 47 000 enseignants-chercheurs), les effectifs diminuent depuis le milieu des années 2010.

Figure 1 : Évolution de l'effectif des universitaires depuis 1985



Source : MESR DGRH A1-1

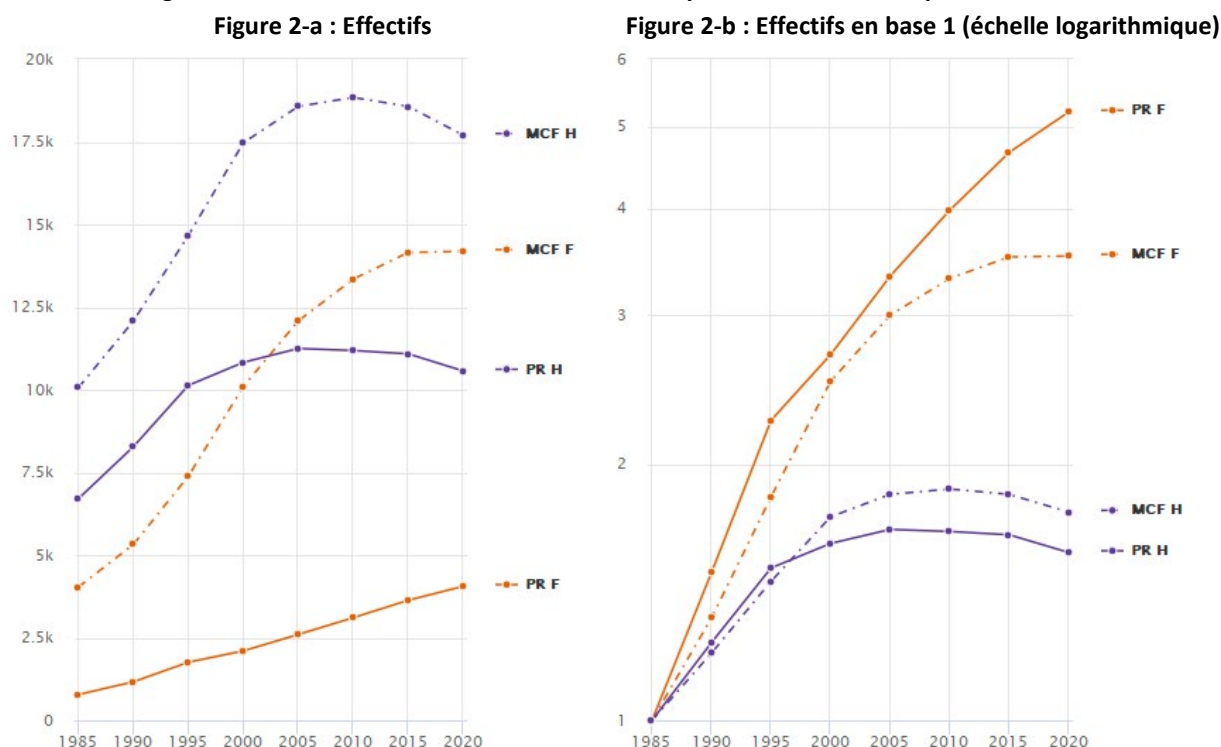
⁵³ Les valeurs des indicateurs de l'étude peuvent légèrement différer de ceux présentés dans d'autres documents publiés par la DGRH car, en l'occurrence, les effectifs ont été lissés par le calcul de moyennes mobiles sur 3 années (par exemple, l'effectif de 1985 correspond à moyenne des valeurs de 1984, 1985 et 1986).

L'évolution de la population universitaire résulte notamment de la croissance des effectifs masculins de maîtres de conférences jusqu'au milieu des années 2000, la catégorie la plus nombreuse, à laquelle se conjugue celle des effectifs masculins de professeurs des universités. La population masculine amorce ensuite une diminution, qui s'accélère à partir de 2015. En parallèle, les effectifs féminins augmentent sensiblement sur la période, même si ceux des maîtresses de conférences stagnent depuis 2015 (*figure 2-a*).

Sur l'ensemble de la période, c'est la population féminine qui s'est la plus accrue. Entre 1985 et 2020, l'effectif des maîtresses de conférences a été multiplié par 3,5 et celui des professeurs par 5,2, contre respectivement 1,8 et 1,6 pour les hommes (*figure 2-b*). Parmi les hommes, la croissance des professeurs des universités a été moindre que celle des maîtres que conférences, alors que c'est le contraire parmi les femmes.

Le différentiel de croissance entre les femmes et les hommes s'est amorcé très tôt : dès 1988, les taux de croissance des femmes sont supérieurs à ceux des hommes et depuis, l'écart n'a fait que croître.

Figure 2 : Évolution des effectifs universitaires depuis 1985 selon le corps et le sexe

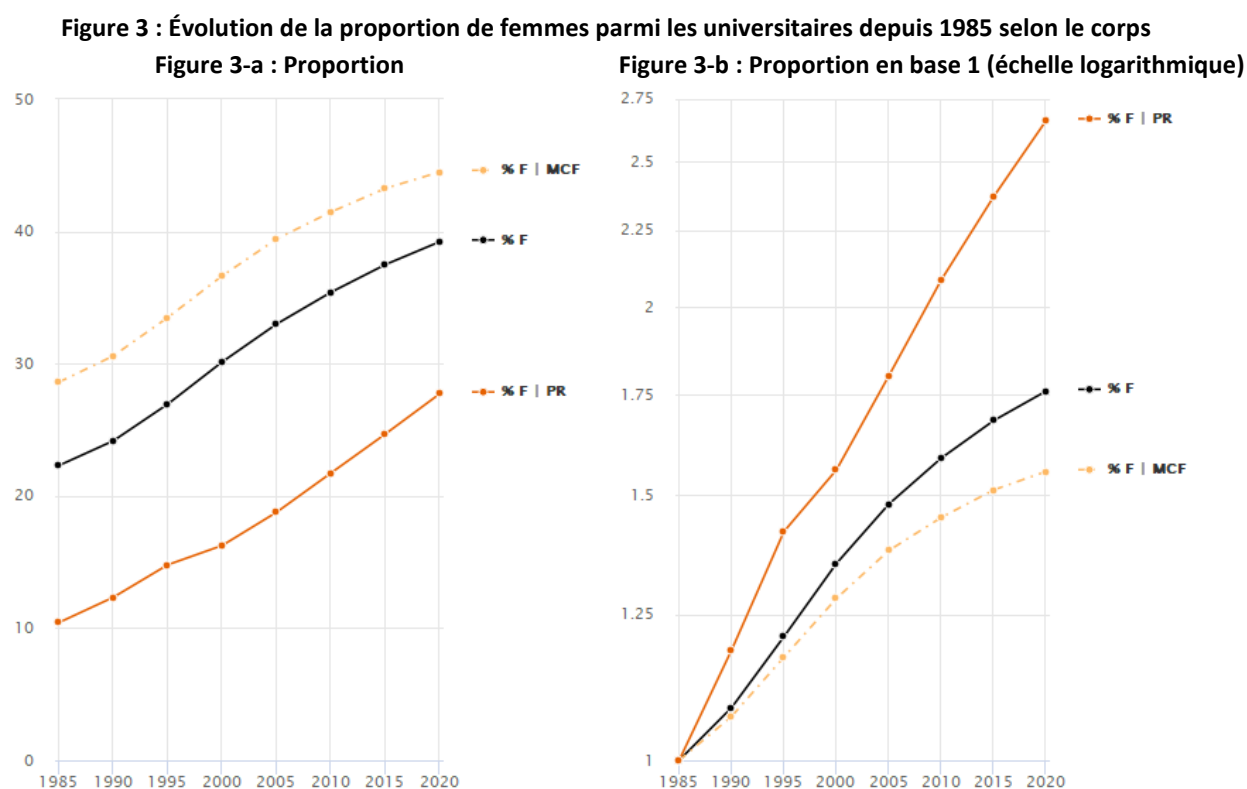


Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

La conséquence de cette évolution est la féminisation de la population universitaire : la proportion totale de femmes (maîtresses de conférences et professeurs confondues) est passée de 22 % en 1985 à 39 % en 2020 (*figure 3-a*). La féminisation a été plus forte dans le corps des professeurs que dans celui des maîtres de conférences, la proportion de femmes ayant été multipliée respectivement par 2,7 et 1,6 en 35 ans (*figure 3-b*).

Les femmes restent cependant minoritaires : en 2020, 28 % des professeurs des universités et 44 % des maîtres de conférences sont des femmes.



Source : MESR DGRH A1-1

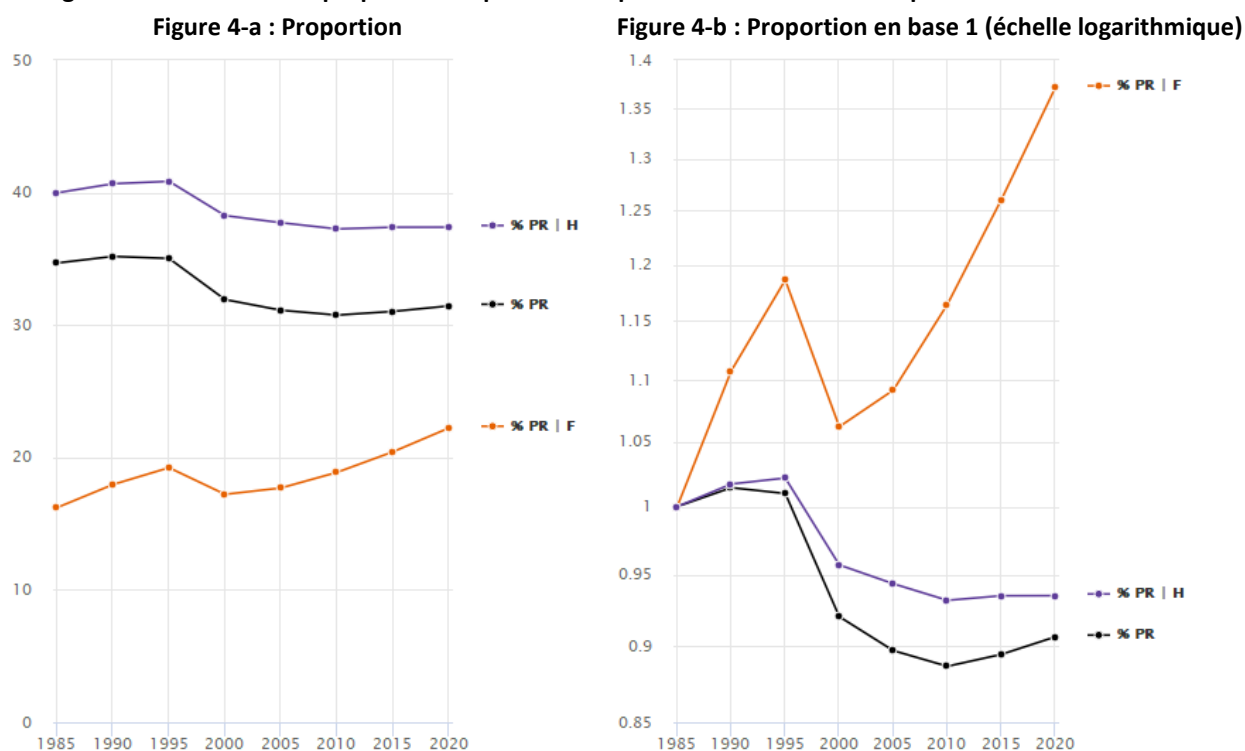
Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de réduction de la proportion de professeurs des universités au profit des maîtres de conférences. Plutôt stable en début de période, avec un maximum à 36 % en 1993, la proportion de professeurs a ensuite progressivement diminué jusqu'à 31 % en 2008, avant de se stabiliser (*figure 4-a*).

Toutefois, contrairement aux hommes, la proportion de professeurs des universités parmi les femmes augmente depuis les années 2000 (*figure 4-b*). Elle demeure toutefois, en 2020, nettement inférieure à celle parmi les hommes (22 % contre 37 %). Par un effet de composition, l'évolution de la part des professeurs dans le total des enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs, hommes et femmes confondus) est plus défavorable

que parmi les femmes ou les hommes considérés séparément : la croissance de la composante féminine, où l'accès au professorat reste bien plus rare, tire l'indice d'ensemble vers le bas.

Figure 4 : Évolution de la proportion de professeurs parmi les universitaires depuis 1985 selon le sexe



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

En l'occurrence, la répartition inégale entre les corps universitaires selon le sexe est mesurée par le calcul d'*odds ratios* (**encadré p. 20**).

De 1985 à 2020, toutes disciplines confondues, l'*odds ratio* est toujours inférieur à 1, signifiant ainsi que le nombre de professeurs par maîtres de conférences pour les femmes demeure inférieur au rapport professeurs/maîtres de conférences pour les hommes (**figure 5**).

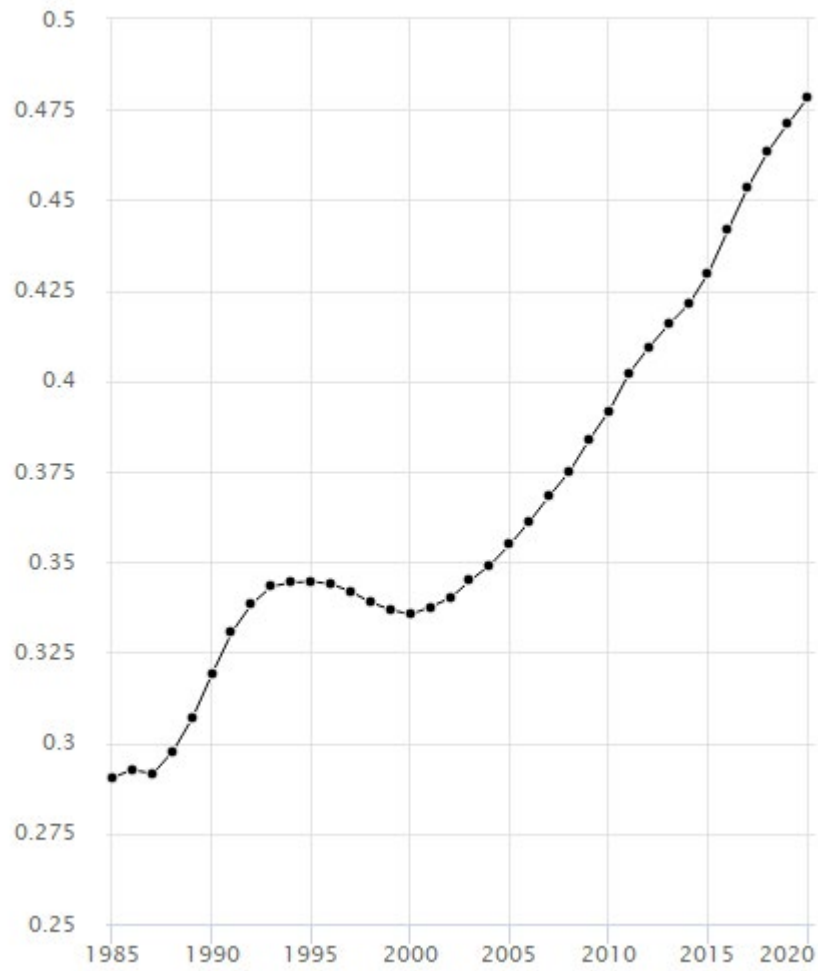
Toutefois, l'*odds ratio* augmente au fil du temps, passant de 0,29 en 1985 à 0,48 en 2020. La répartition des femmes au sein des deux corps universitaires se rapproche donc de celle des hommes, mais reste très défavorable aux femmes. Cette inégalité est en partie due à la moindre ancienneté des femmes dans le corps des maîtres de conférences. En 1985, pour 1 maître de conférences, il y avait 3,45 fois moins de professeurs parmi les femmes que parmi les hommes (soit 1 / 0,29). En 2020, il y en avait 2,08 fois moins (soit 1 / 0,48). À ce rythme (+ 65 % en 35 ans), la répartition serait égalitaire dans 52 ans. Au rythme des 20 dernières années (+ 43 %), la répartition serait égalitaire dans 41 ans.

L'*odds ratio* a augmenté dans un contexte général de hausse de la population des enseignants-chercheurs entre 1985 et 2020, mais à des taux sensiblement différents selon le sexe et le corps. Pour les femmes, la croissance des effectifs a été plus forte parmi les professeurs (+ 420 % soit x 5,2) que parmi les maîtres de conférences (+ 252 %, soit x 3,5), alors que pour les hommes, l'effectif des professeurs a cru moins fortement (+ 58 %, soit x 1,6) que celui des maîtres de conférences (+ 76 %, soit x 1.8).

Il en résulte que pour les femmes, la répartition entre les maîtresses de conférences et les professeures s'est améliorée (passant de 0,19 à 0,29 professeure par maîtresse de conférences, soit une multiplication par 1,48) alors que pour les hommes, elle s'est dégradée (passant de 0,67 à 0,60, soit une division par 1,12). L'augmentation de l'*odds ratio* est ainsi la conséquence d'une amélioration du pyramidage des femmes, renforcée par une dégradation du pyramidage des hommes.

Cette augmentation peut aussi être analysée comme une amélioration de la répartition femmes/hommes plus forte parmi les professeurs (passant de 0,12 à 0,38 femme pour un homme) que parmi les maîtres de conférences (passant de 0,40 à 0,80 femme pour un homme). Elle est liée à une croissance des effectifs des professeurs 3,3 fois plus forte pour les femmes (x 5,20) que les hommes (x 1,58), alors que pour les maîtres de conférences, la croissance des effectifs féminins (x 3,52) est « seulement » 2 fois plus forte que celle des effectifs masculins (x 1,76).

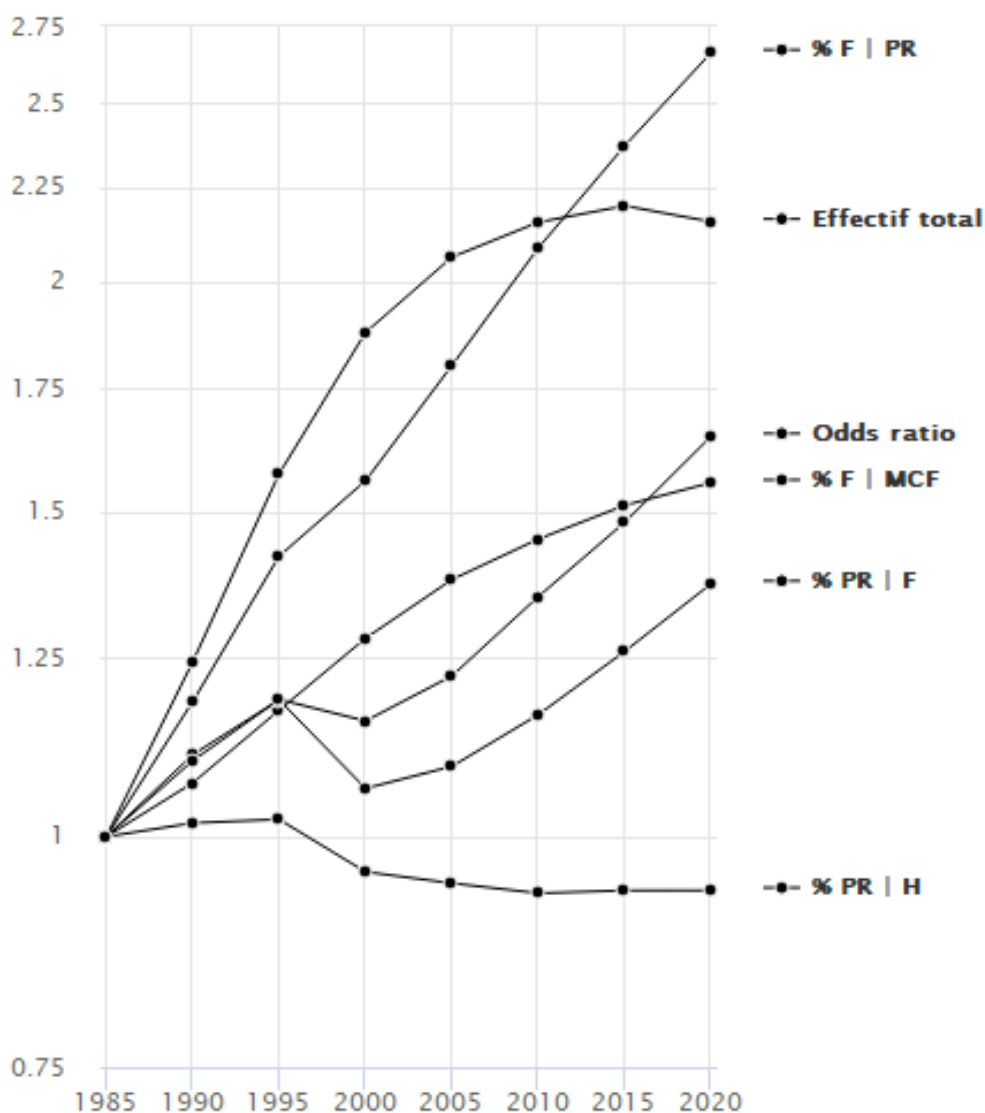
Figure 5 : Évolution de l'odds ratio mesurant l'inégale répartition professeurs/maîtres de conférences entre les femmes et les hommes depuis 1985



Source : MESR DGRH A1-1

La comparaison des indicateurs sur une base comparable (base 1 depuis 1985) montre que la croissance du taux de féminisation du corps des professeurs d'université a été la plus forte (figure 6).

Figure 6 : Comparaison de l'évolution des différents indicateurs depuis 1985 (base 1 ; échelle logarithmique⁵⁴)



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

⁵⁴ La transformation en base 1 rend comparable l'évolution d'indicateurs qui varient sur plusieurs ordres de grandeur. L'échelle logarithmique permet d'optimiser la visualisation des taux de variation de ces indicateurs (exprimés ici sous de forme de coefficient multiplicateur) et ainsi, d'en faciliter la comparaison.

L'odds ratio, un rapport de rapports : le rapport du nombre des professeures à celui des maîtresses de conférences est rapporté au rapport équivalent chez les hommes

L'*odds ratio* est un indicateur qui permet de comparer la répartition de deux groupes au sein d'une variable binaire. Dans la présente étude, les deux groupes sont les femmes et les hommes, alors que la variable binaire est le corps universitaire (maître de conférences *versus* professeur des universités). Dès lors, l'*odds ratio* quantifie l'inégalité de la répartition entre les deux corps universitaires selon le sexe.

L'*odds ratio* est un rapport de rapports : le rapport de l'effectif d'une modalité d'une variable binaire pour un groupe sur l'effectif de l'autre modalité pour le même groupe est rapporté au même rapport dans l'autre groupe. Chacun de ces rapports est dénommé *odds* de la modalité au numérateur. Cette modalité est la modalité d'intérêt, l'autre étant la modalité de référence.

En l'occurrence, l'*odds* de professeurs des universités s'obtient en rapportant, pour chaque sexe, l'effectif des professeurs (PR) à celui des maîtres de conférences (MCF). Ainsi, l'*odds* indique le nombre de professeurs par maître de conférences pour un sexe donné.

L'*odds* est un coefficient multiplicateur qui indique combien de fois l'effectif de la modalité d'intérêt est inférieur ou supérieur à l'effectif de la modalité de référence.

Les *odds* supérieurs à 1 se lisent directement : par exemple, un *odds* de 1,5 signifie qu'il y a 1,5 fois plus d'individus appartenant à la modalité d'intérêt qu'à la modalité de référence. La lecture des *odds* inférieurs à 1 nécessitent le calcul de l'inverse de l'*odds* : par exemple, un *odds* de 0,667 signifie que l'on a 1,5 fois moins ($1 / 0,667$) d'individus appartenant à la modalité d'intérêt qu'à la modalité de référence.

L'*odds ratio* permet de comparer les *odds*. Dans l'étude, l'*odds* de professeurs parmi les femmes est rapporté à l'*odds* de professeurs parmi les hommes :

$$\text{Odds ratio} = \frac{\frac{PR \text{ femmes}}{MCF \text{ femmes}}}{\frac{PR \text{ hommes}}{MCF \text{ hommes}}}$$

L'*odds ratio* est lui aussi un coefficient multiplicateur. Il indique de combien de fois l'*odds* de la modalité d'intérêt dans le groupe d'intérêt (au numérateur) est inférieur ou supérieur à l'*odds* de cette même modalité d'intérêt dans le groupe de référence (au dénominateur).

L'*odds ratio* varie entre 0 et $+\infty$. Il vaut 1 lorsque la répartition dans chaque groupe est identique. Il tend vers 0 ou $+\infty$ lorsque que les répartitions diffèrent.

Un *odds ratio* de 2,5 signifie qu'il y a 2,5 fois plus de professeurs par maître de conférences parmi les femmes que parmi les hommes. Inversement, un *odds ratio* de 0,4 signifie qu'il y a 2,5 fois moins ($1 / 0,4$) de professeurs par maître de conférences parmi les femmes que parmi les hommes.

Il faut noter que l'*odds ratio* n'informe ni sur le niveau de féminisation ni sur le niveau de pyramidage des disciplines. Il est indépendant de la proportion de femmes tous corps confondus et de la proportion de professeurs tous sexes confondus dans la discipline. La valeur de l'*odds ratio* d'une discipline très masculine peut ainsi être similaire, voire supérieure, à celle d'une discipline plus féminisée (voir par exemple la figure 11 ci-dessous, qui présente des *odds ratio* en Sciences-Techniques très proches de ceux des deux autres grandes disciplines). De plus, un *odds ratio* proche de 1 n'implique ni la parité globale (50 % de femmes et 50 % d'hommes tous corps confondus) ni la parité par corps (50 % de femmes parmi les maîtres de conférences et 50 % de femmes parmi les professeurs). Il indique que la répartition est la même, c'est-à-dire que le taux de féminisation est le même dans les deux corps universitaires (une discipline composée de 30 % de femmes tant parmi les maîtres de conférences que parmi les professeurs a un *odds ratio* de 1, de la même manière qu'une discipline qui serait composée de 80 % de femmes dans les deux corps). Dès lors, l'interprétation des *odds ratio* doit être prudente et réalisée en complément des autres indicateurs relatifs à la féminisation de la population universitaire.

I.2. Des variations disciplinaires hétérogènes

Les variations disciplinaires concernent à la fois les grandes disciplines et les groupes disciplinaires qui les composent.

I.2.1. Le Droit-Économie-Gestion s'est le plus féminisé

Les acteurs de l'enseignement supérieur divisent les universitaires en quatre grandes disciplines :

- les Sciences et Techniques ;
- les Lettres et Sciences humaines ;
- le Droit, l'Économie et la Gestion (où le recrutement des professeurs s'opère principalement par la voie des concours nationaux de l'agrégation de l'enseignement supérieur⁵⁵) ;
- les disciplines de la Santé, non prises en compte ici.

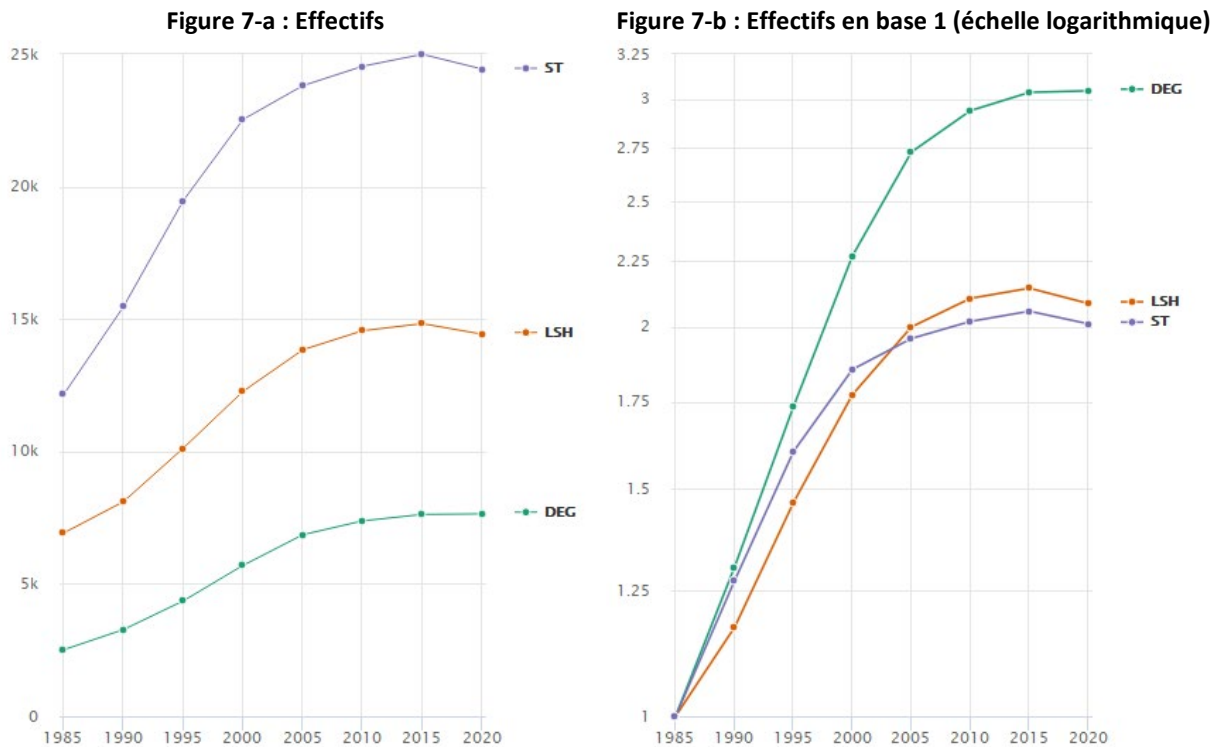
À l'image de la population totale des universitaires, les effectifs des trois grandes disciplines retenues ont fortement augmenté jusqu'au tournant des années 2000, avant de stagner, puis de légèrement diminuer à partir du milieu des années 2010 (*figure 7-a*).

Les taux de croissance du Droit-Économie-Gestion sont, tout au long de la période, supérieurs à ceux des deux autres grandes disciplines, avec des écarts croissants au fil du temps. Entre 1985 et 2020, l'effectif a triplé, alors qu'il n'a que doublé en Lettres-Sciences humaines et en Sciences-Techniques (*figure 7-b*).

Ces écarts de croissance n'ont cependant pas modifié le classement des grandes disciplines en matière d'effectifs. Les enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques demeurent plus nombreux (24 400 en 2020) que ceux des Lettres-Sciences humaines (14 400) et du Droit-Économie-Gestion (7 600).

⁵⁵ Le recrutement de professeurs relevant du Droit-Économie-Gestion par la voie « normale » (c'est-à-dire par le 1^o de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984) est toutefois autorisée depuis 2015. Voir notamment : Beaurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*.

Figure 7 : Évolution des effectifs des trois grandes disciplines universitaires depuis 1985



Source : MESR DGRH A1-1

Note : ST = Sciences-Techniques ; LSH = Lettres-Sciences humaines ; DEG : Droit-Économie-Gestion.

Les écarts de croissances selon le corps et le sexe observés globalement, toutes disciplines confondues, sont également observés pour chacune des grandes disciplines (*figure 8*).

Quels que soient la grande discipline et le corps, la croissance démographique a été nettement plus forte pour les femmes (*figure 8-bis*). En 2020, les femmes sont de 3 à 9 fois plus nombreuses qu'en 1985, les taux de croissances les plus forts concernant le Droit-Économie-Gestion. En revanche, la plupart des effectifs masculins n'ont été multiplié qu'1,5 fois environ.

Pour chaque grande discipline, c'est la population des professeures qui a le plus progressé sur la période.

Figure 8 : Évolution des effectifs universitaires des grandes disciplines depuis 1985 selon le corps et le sexe

Fig. 8-a : Droit-Économie-Gestion

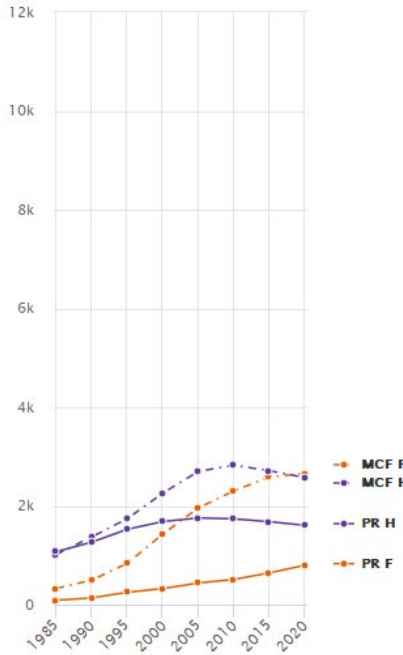


Fig. 8-b : Lettres-Sciences humaines



Fig. 8-c : Sciences-Techniques

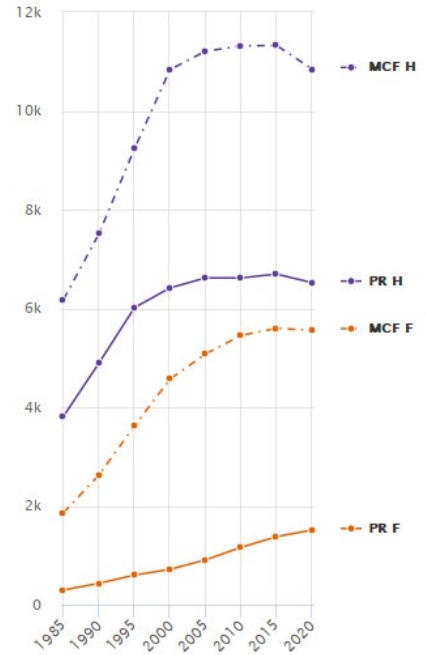


Figure 8-bis : Évolution des effectifs universitaires en base 1 (échelle logarithmique)

Fig. 8-bis-a : Droit-Éco.-Gestion

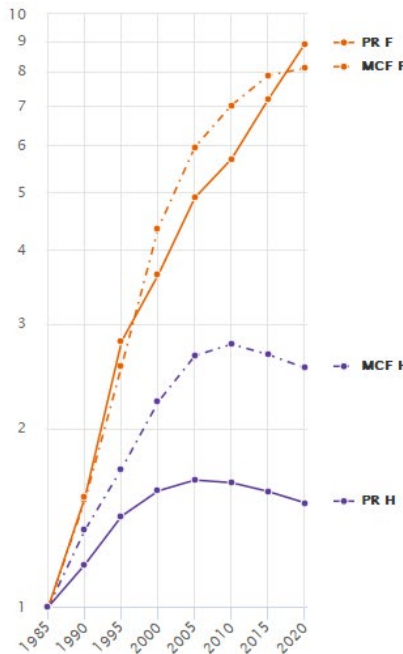


Fig. 8-bis-b : Lettres-SH

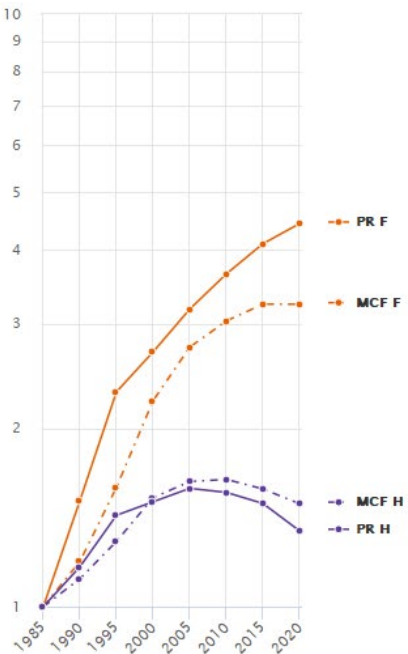
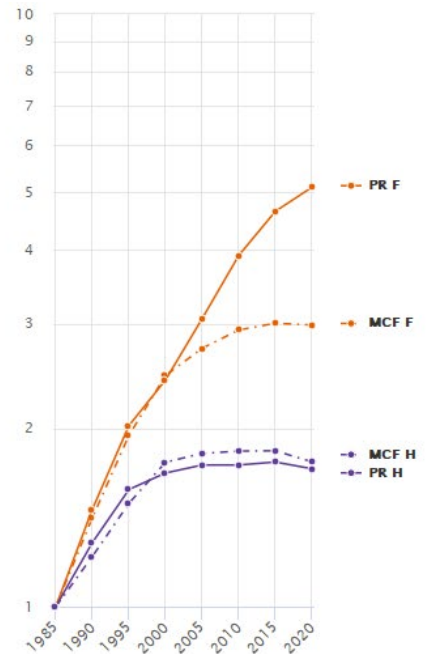


Fig. 8-bis-c : Sciences-Tech.



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

Malgré la féminisation continue des trois grandes disciplines de 1985 à 2020, la parité n'a été atteinte qu'en Lettres-Sciences humaines (*figure 9*). En 2020, 53 % des enseignants-chercheurs relevant de cette dernière, tous corps confondus, sont des femmes. Grâce à une croissance relativement forte de ses effectifs féminins, la parité est quasiment atteinte en Droit-Économie-Gestion (45 % de femmes en 2020, tous corps confondus).

En revanche, même si le niveau de croissance de ses effectifs féminins est similaire à celui observé en Lettres-Sciences humaines (x 1,6 en 35 ans), seulement 29 % des enseignants-chercheurs (tous corps confondus) relevant des Sciences-Techniques sont des femmes en 2020. En 1985, la proportion de femmes en Sciences-Techniques (18 %) était comparable à celle en Droit-Économie-Gestion (17 %), alors que les Lettres-Sciences humaines était davantage féminisées (32 % de femmes tous corps confondus).

Quelle que soit la grande discipline, la féminisation a été plus forte dans le corps des professeurs des universités que dans celui des maîtres de conférences (*figure 9-bis*). Toutefois, au regard de son faible taux de féminisation en début de période, le corps des professeurs demeure moins féminisé que celui des maîtres de conférences.

En 2020, la parité a été atteinte uniquement parmi les maîtres de conférences relevant du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines.

Figure 9 : Évolution de la proportion de femmes des grandes disciplines depuis 1985 selon le corps

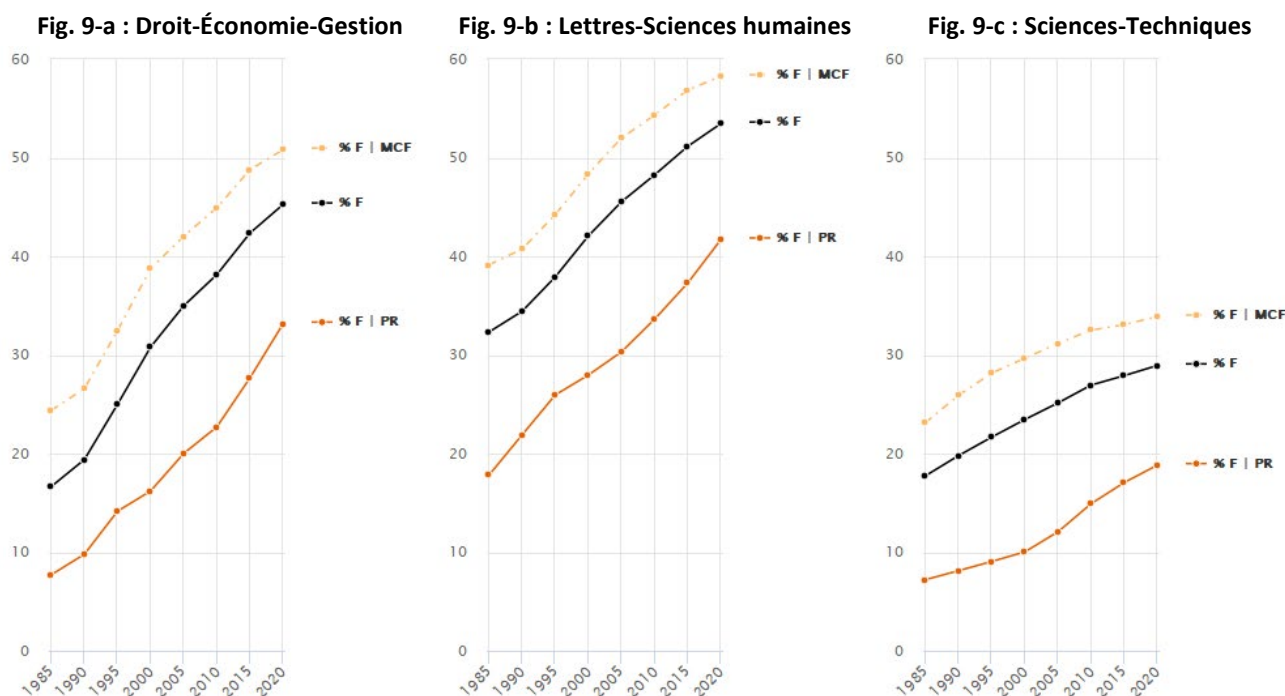


Figure 9-bis : Évolution de la proportion de femmes en base 1 (échelle logarithmique)



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

Pour chacune des trois grandes disciplines, en parallèle de la croissance démographique et de la féminisation des universitaires observées sur la période, la proportion de professeurs des universités a diminué (*figure 10*).

Cette diminution concerne surtout le Droit-Économie-Gestion, la proportion de professeurs ayant été divisée par 1,5 entre 1985 et 2020, contre 1,1 en Lettres-Sciences humaines (*figure 10-bis*). En Sciences-Techniques, la proportion de professeurs est restée stable.

La catégorie des hommes professeurs relevant du Droit-Économie-Gestion est celle qui a le plus diminué. Pour les autres grandes disciplines, la proportion de professeurs parmi les hommes a peu varié sur la période.

En revanche, la proportion de professeurs parmi les femmes a augmenté, mais à des rythmes et des niveaux différents selon la grande discipline. La progression de la proportion de professeurs parmi les femmes en Sciences-techniques a été la plus forte et quasi-constante depuis 2000. En Lettres-Sciences humaines, elle a diminué au cours des années 1990, avant de reprendre sa croissance à partir du milieu des années 2000. En Droit-Économie-Gestion, la reprise de la croissance de la proportion de professeurs parmi les femmes est plus tardive, seulement à partir du début des années 2010.

Malgré des évolutions divergentes, quelle que soit la grande discipline et l'année, la proportion de professeurs parmi les femmes est toujours inférieure à celle parmi les hommes.

Figure 10 : Évolution de la proportion de professeurs des grandes disciplines depuis 1985 selon le sexe

Fig. 10-a : Droit-Économie-Gestion

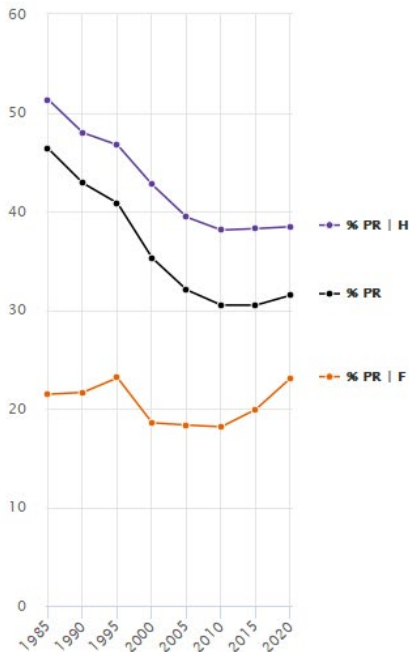


Fig. 10-b : Lettres-Sciences humaines

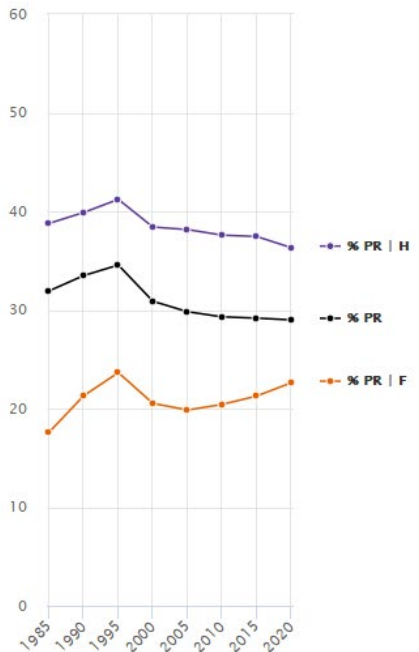


Fig. 10-c : Sciences-Techniques

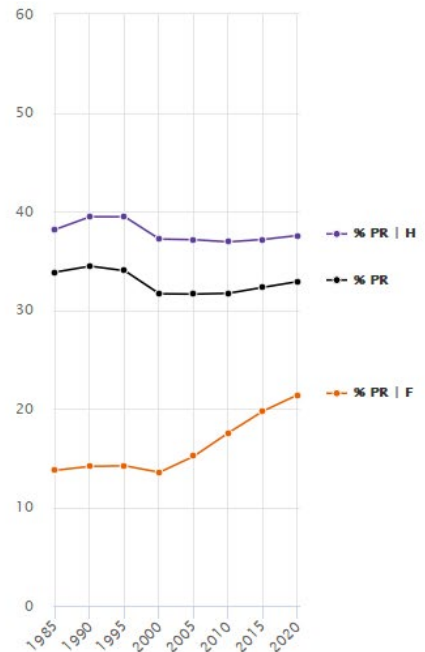


Figure 10-bis : Évolution de la proportion de professeurs en base 1 (échelle logarithmique)

Fig. 10-bis-a : Droit-Éco.-Gestion

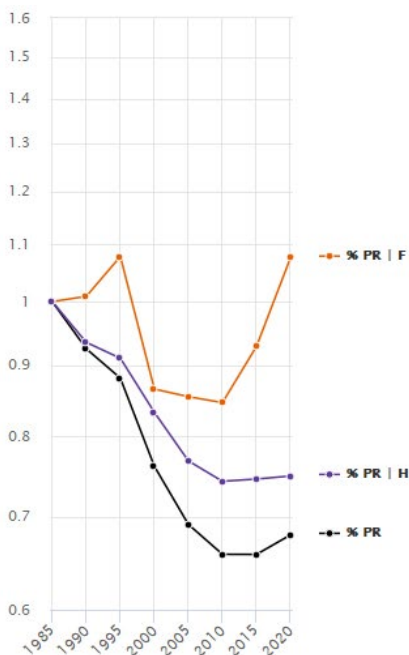


Fig. 10-bis-b : Lettres-SH

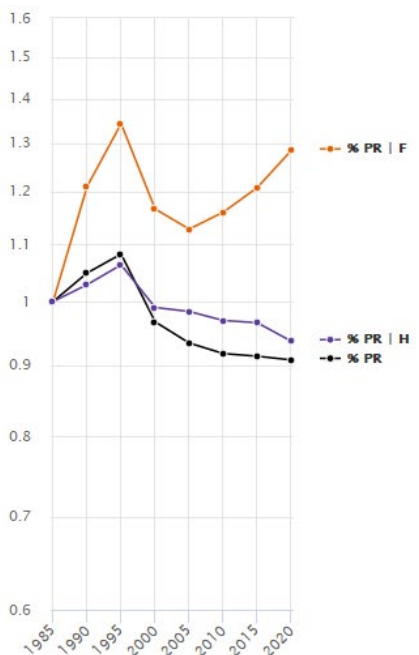
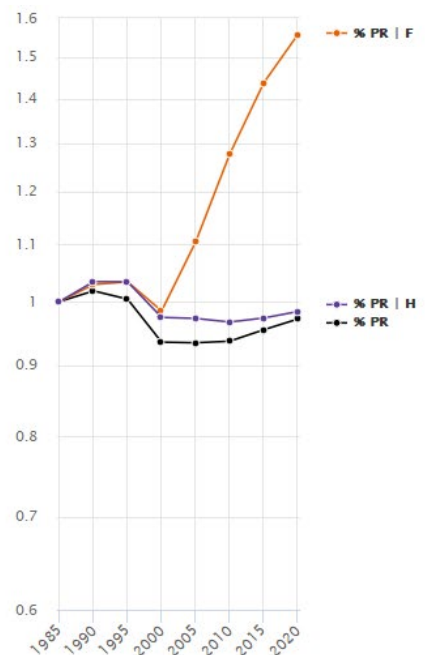


Fig. 10-bis-c : Sciences-Tech.



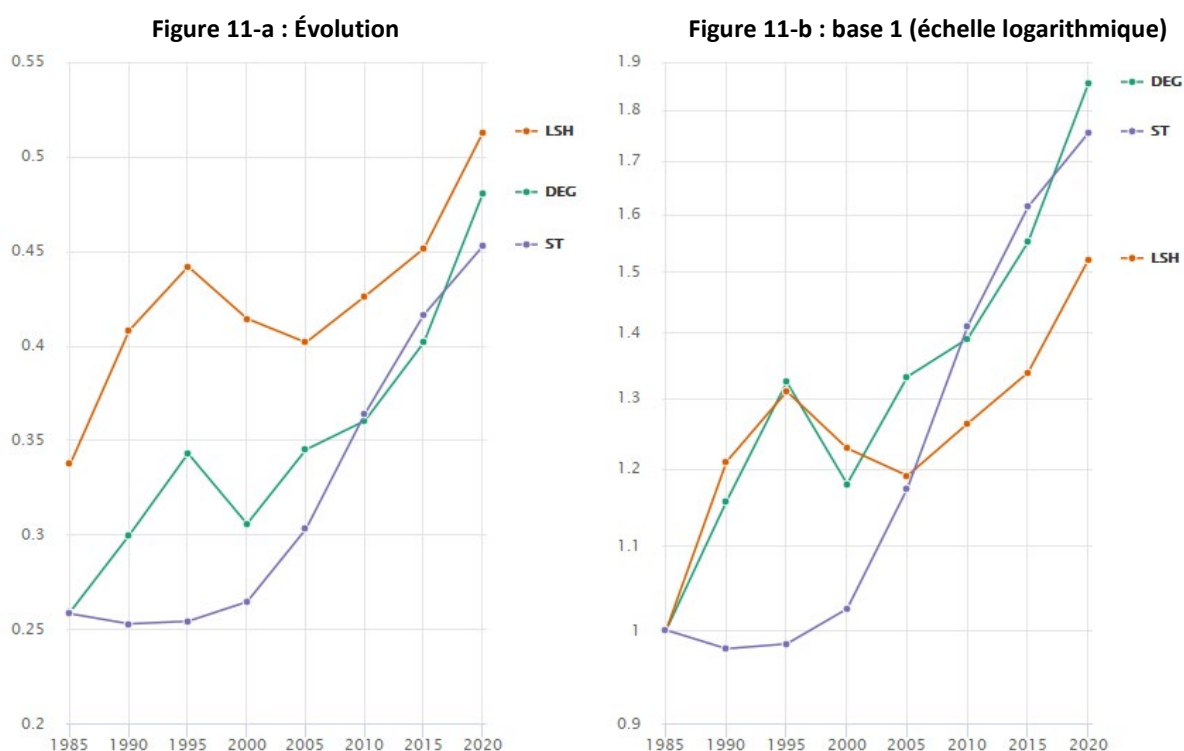
Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

La tendance de l'évolution de la répartition entre les professeurs des universités et les maîtres de conférences selon le sexe est similaire pour les trois grandes disciplines : au fil du temps, le rapport professeurs/maîtres de conférences pour les femmes se rapproche de celui des hommes, mais la répartition demeure défavorable pour les femmes (*figure 11*).

Depuis les années 2010, les *odds ratios* des trois grandes disciplines sont très proches les uns des autres. En 2020, pour 1 maître de conférences il y a de 1,95 (Lettres-Sciences humaines) à 2,21 (Sciences-Techniques) fois moins de professeurs parmi les femmes que parmi les hommes.

Figure 11 : Évolution de l'odds ratio des grandes disciplines depuis 1985



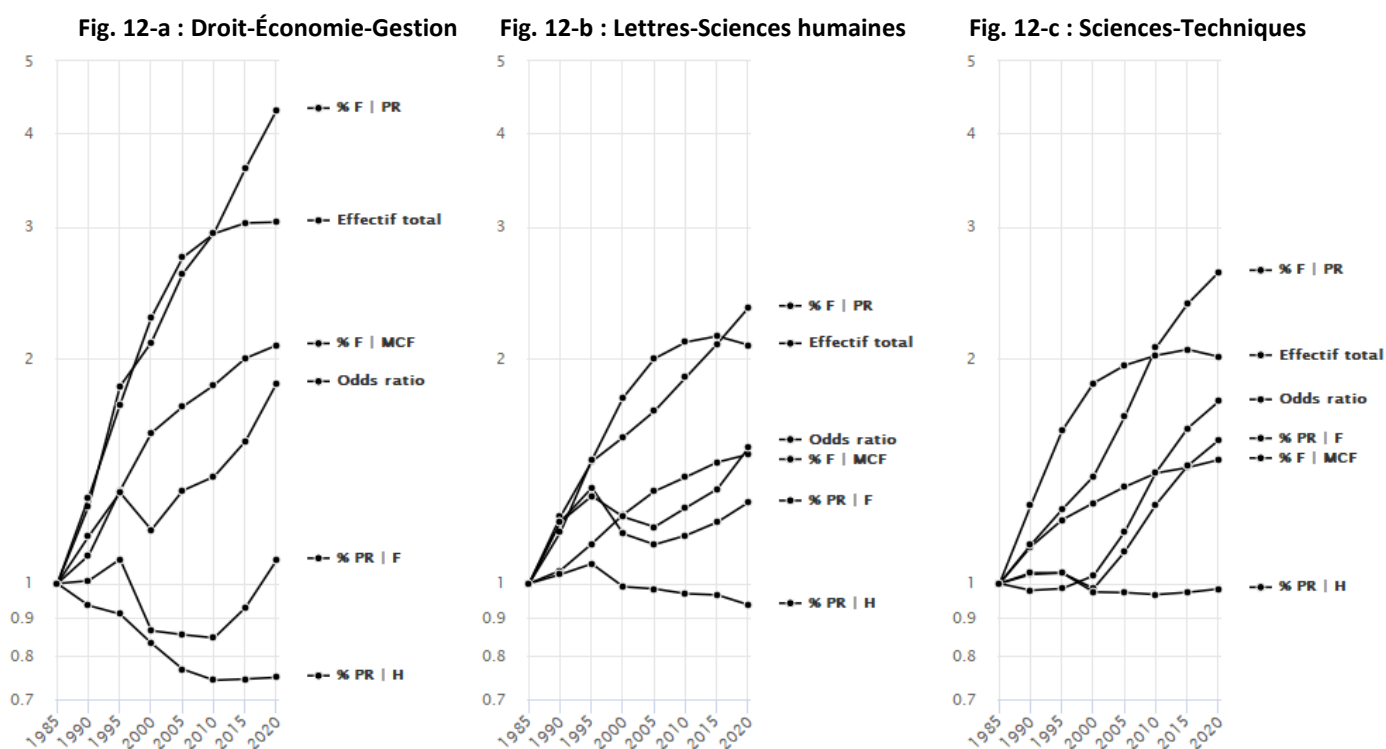
Source : MESR DGRH A1-1

Note : ST = Sciences-Techniques ; LSH = Lettres-Sciences humaines ; DEG : Droit-Économie-Gestion.

Pour chacune des trois grandes disciplines, de la même manière que pour l'analyse menée toutes disciplines confondues, le taux de féminisation du corps des professeurs est l'indicateur qui a augmenté le plus fortement sur la période (figure 12). La proportion de professeurs parmi les universitaires est celui qui a connu l'évolution la plus défavorable, en particulier celui relatif aux hommes.

Quel que soit l'indicateur, c'est généralement ceux du Droit-Économie-Gestion qui ont connu les plus forts taux de croissance (figure 12-a). L'évolution des indicateurs des deux autres grandes disciplines est assez proche (figures 12-a et 12-b).

Figure 12 : Comparaison de l'évolution des différents indicateurs des grandes disciplines depuis 1985 (base 1 ; échelle logarithmique)



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

I.2.2. Tous les groupes disciplinaires se féminisent, y compris ceux en déclin démographique

Les grandes disciplines universitaires sont découpées en 11 groupes disciplinaires qui rassemblent des sections du CNU considérées comme voisines en matière de méthodes et de domaines de connaissance⁵⁶ :

Grande discipline	Groupe disciplinaire	Sections du CNU
Droit-Économie-Gestion	Droit et science politique	01 à 04
	Sciences économiques et de gestion	05 et 06
Lettres-Sciences humaines	Langues et littératures	07 à 15
	Sciences humaines	16 à 24
	Interdisciplinaire	70 à 74
Sciences-Techniques	Mathématiques et informatique	25 à 27
	Physique	28 à 30
	Chimie	31 à 33
	Sciences de la terre	34 à 37
	Sciences de l'ingénieur	60 à 63
	Biologie et biochimie	64 à 69

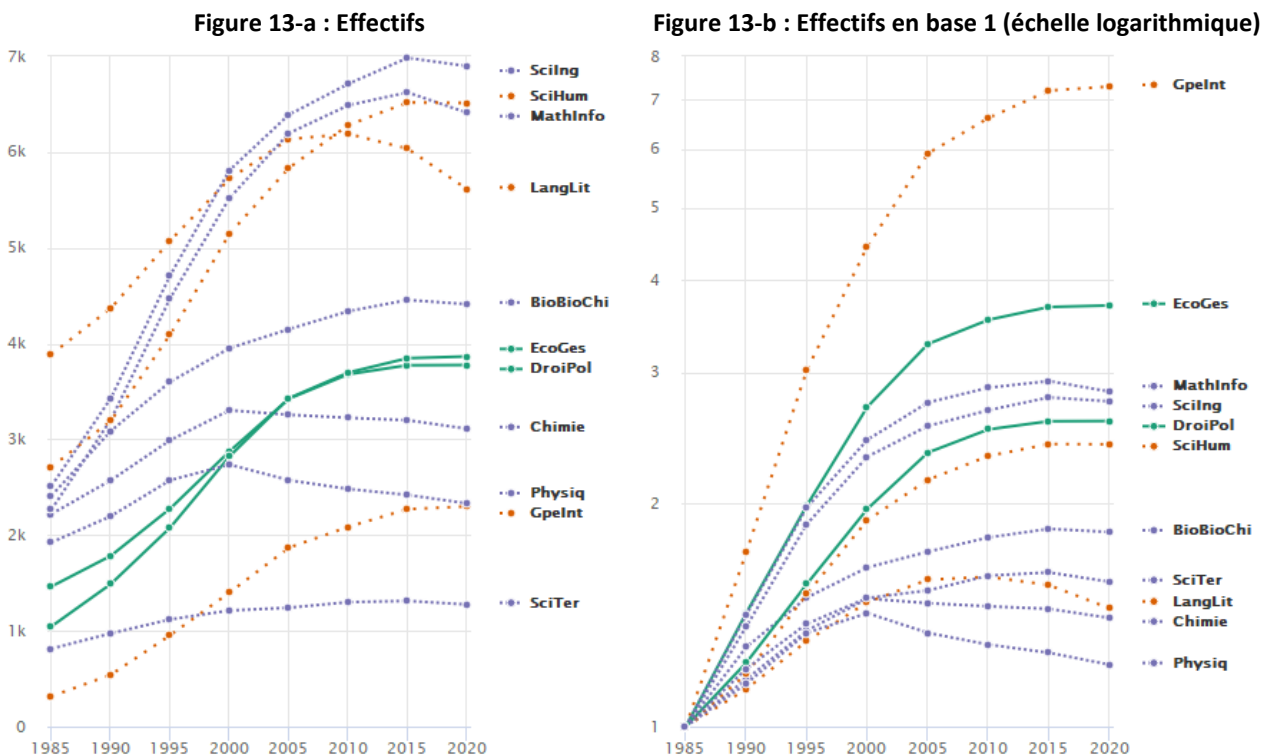
Entre 1985 et 2000, les effectifs de tous les groupes disciplinaires ont augmenté, mais à des rythmes différents (*figure 13*). Pour tous les groupes, la première de la période étudiée (1985-2000) s'accompagne d'une croissance forte avec des taux annuels quasi-constants, variant de + 2,4 % pour le groupe de la Physique à + 10,4 % pour le groupe Interdisciplinaire.

À partir des années 2000, la croissance démographique de tous les groupes ralentit, avant de stagner, voire de décliner en fin de période. Les groupes disciplinaires dont la croissance décline depuis les années 2000 sont ceux dont la croissance des effectifs fut la plus faible au cours de la période 1985-2000 (Physique, Chimie, Langues-littératures).

Pour tous les groupes disciplinaires, de même qu'au niveau des grandes disciplines, la progression des effectifs féminins a été plus rapide que ceux des hommes. Les effectifs des professeures des universités sont ceux qui ont le plus augmenté (*annexes 2 et 2-bis*).

⁵⁶ Les intitulés des sections du CNU sont présentés en *annexe 1*.

Figure 13 : Évolution des effectifs des groupes disciplinaires universitaires depuis 1985



Source : MESR DGRH A1-1

Note : DroiPol = Droit et science politique ; EcoGes = Sciences économiques et de gestion ; LangLit = Langues et littératures ; SciHum = Sciences humaines ; GpeInt = Interdisciplinaire ; MathInfo = Mathématiques et informatique ; Physiq = Physique ; SciTer = Sciences de la terre ; SciIng = Sciences de l'ingénieur ; BioBioChi = Biologie et biochimie.

La proportion de femmes parmi les universitaires a augmenté dans tous les groupes disciplinaires, mais à des rythmes variés (figure 14). Tout au long de la période, la proportion de femmes a poursuivi sa progression, y compris à partir des années 2000 (figure 14-bis). Le ralentissement de la croissance des effectifs n'a donc pas empêché la féminisation des corps universitaires, même si elle s'est un peu ralentie depuis lors.

Entre 1985 et 2020, c'est le groupe des Sciences économiques-gestion qui s'est le plus féminisé, la proportion de femmes ayant varié de 13 % à 45 %, soit une multiplication des effectifs féminins par 3,5 en 35 ans.

À l'opposé, les effectifs féminins des groupes disciplinaires des Mathématiques-informatique et de la Physique sont ceux qui ont le moins progressé, ils n'ont respectivement été multipliés que par 1,1 et 1,3 au cours de la période. Déjà relativement faible en 1985 (environ un cinquième des effectifs), la proportion de femmes dans ces deux groupes n'est que de 23 % en 2020.

Malgré une croissance relativement importante de ses effectifs féminins (x2,8 en 35 ans), les Sciences de l'ingénieur demeure le groupe disciplinaire le moins féminisé, avec 20 % de femmes en 2020.

Les Sciences de la terre et la Chimie sont les deux autres groupes les moins féminisés, avec respectivement 29 % et 38 % de femmes. Cinq groupes sur six relevant de la grande discipline des Sciences-techniques sont donc les moins féminisés, et ce depuis les années 2000.

Le groupe scientifique de la Biologie-biochimie fait figure d'exception avec 49 % de femmes en 2020. C'est en effet le deuxième groupe le plus féminisé (depuis la fin des années 1980), après celui des Langues-littératures. Ce dernier est le seul groupe disciplinaire à avoir atteint la parité (au début des années 2000) et à être majoritairement composé de femmes (63 % en 2020).

Les Langues-littératures et la Biologie-biochimie sont les seuls groupes en déclin démographique dont le nombre de femmes est relativement important. Tous les autres groupes qui déclinent – Physique, Chimie, Sciences de l'ingénieur, Mathématiques-informatique et Sciences de la terre – ont la plus faible proportion de femmes parmi leurs effectifs. L'absence de croissance démographique n'a donc pas permis à ces groupes de renouveler leurs effectifs en les féminisant.

Au niveau des corps universitaires, pour tous les groupes disciplinaires et sur l'ensemble de la période, la proportion de femmes parmi les maîtres de conférences est supérieure à celle des femmes parmi les professeurs des universités.

Désormais, la parité dans le corps des maîtres de conférences est atteinte, voire dépassée, dans tous les groupes relevant des grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines. Elle ne l'est que dans un seul groupe sur les six relevant des Sciences-Techniques, en Biologie-Biochimie.

Dans le corps des professeurs des universités, seul le groupe des Langues-littératures a atteint la parité.

Figure 14 : Évolution de la proportion de femmes des groupes disciplinaires depuis 1985 selon le corps

Droit-Économie-Gestion

Figure 14-a : Droit et science politique

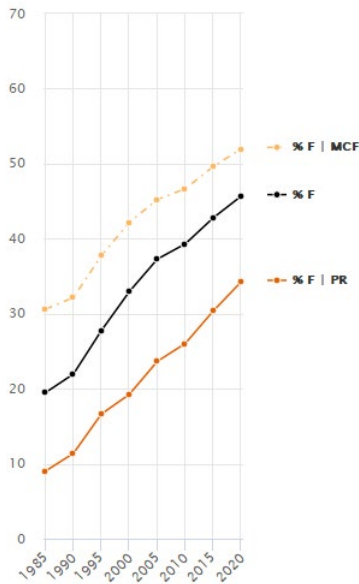
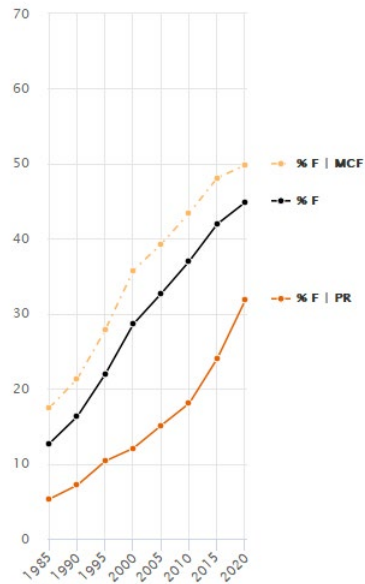


Figure 14-b : Sciences économiques et de gestion



Lettres-Sciences humaines

Fig. 14-c : Langues et littératures

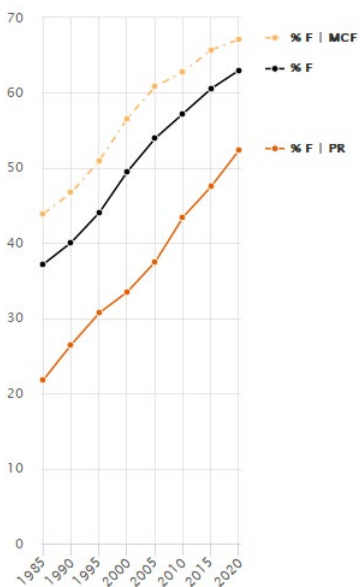


Fig. 14-d : Sciences humaines

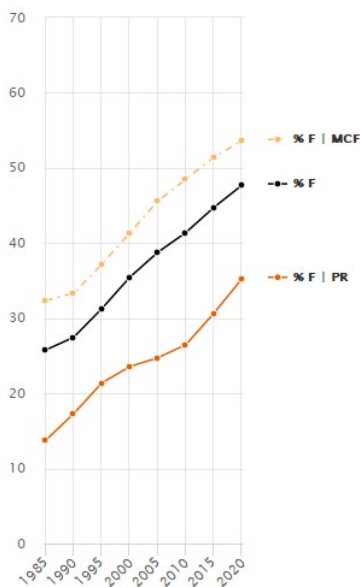
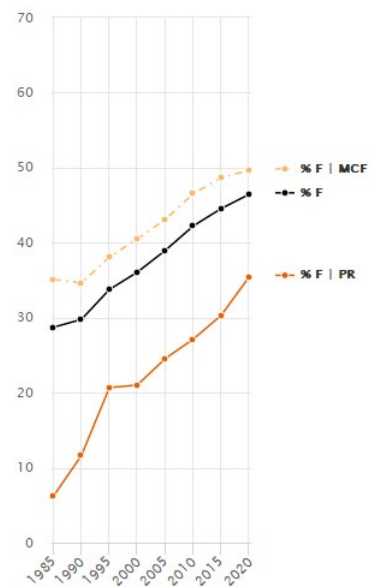


Fig. 14-e : Interdisciplinaire



Sciences-Techniques

Fig. 14-f : Mathématiques-informatique

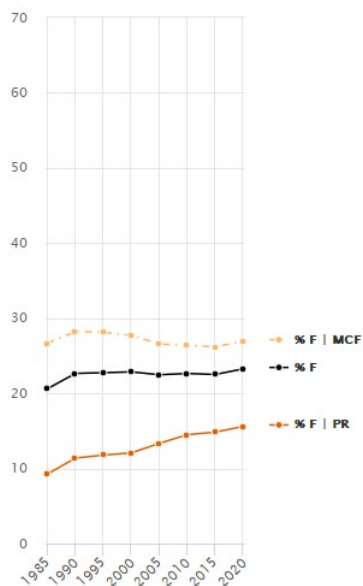


Fig. 14-g : Physique

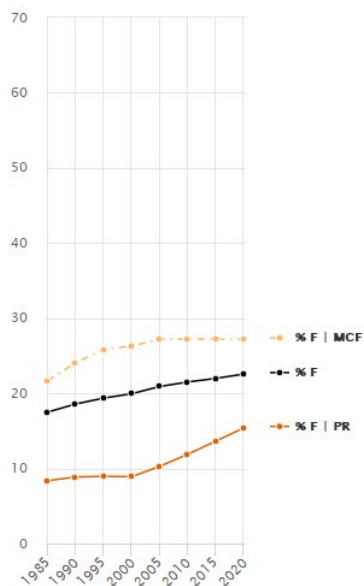


Fig. 14-h : Chimie

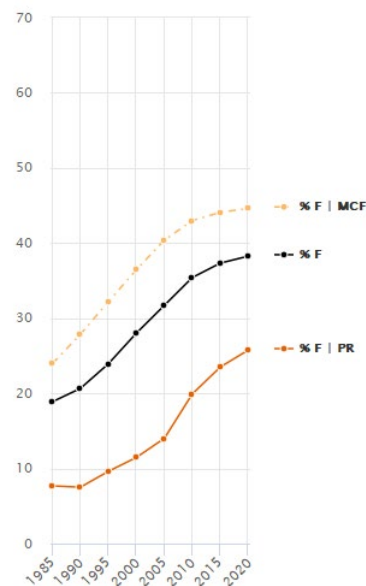


Fig. 14-i : Sciences de la terre

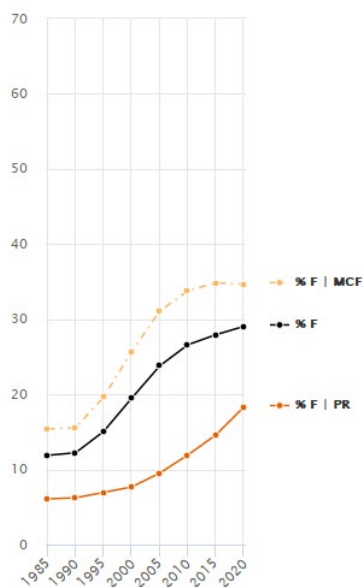


Fig. 14-j : Sciences de l'ingénieur

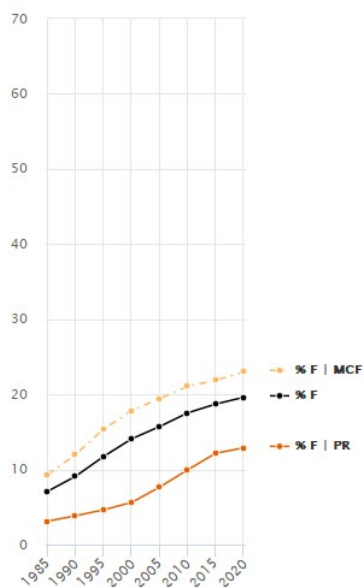
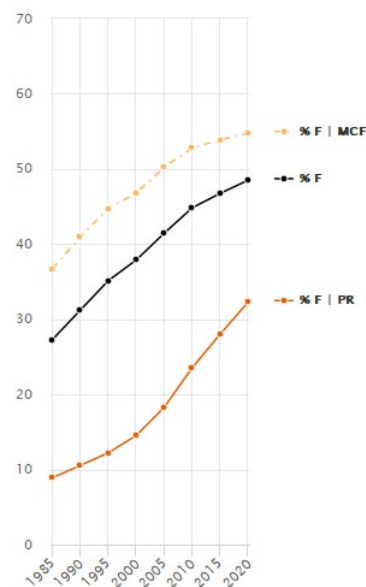


Fig. 14-k : Biologie et biochimie



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

Figure 14-bis : Évolution de la proportion de femmes des groupes disciplinaires (base 1 ; échelle logarithmique)

Droit-Économie-Gestion

Figure 14-bis-a : Droit et science politique

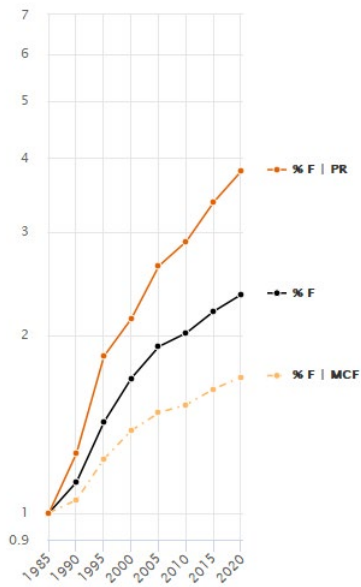
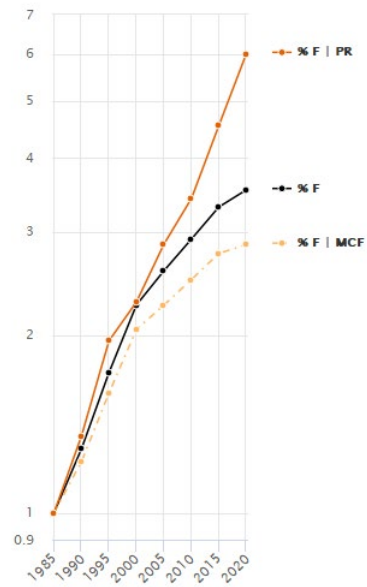


Figure 14-bis-b : Sciences économiques-gestion



Lettres-Sciences humaines

Fig. 14-bis-c : Langues et littératures

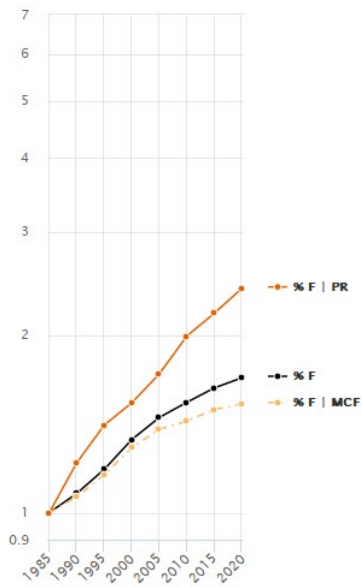


Fig. 14-bis-d : Sciences humaines

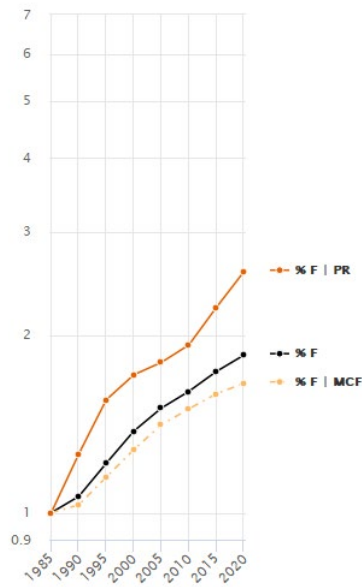
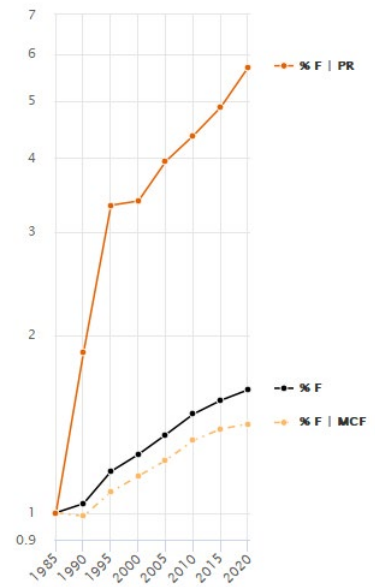


Fig. 14-bis-e : Interdisciplinaire



Sciences-Techniques

Fig. 14-bis-f : Math.-informatique

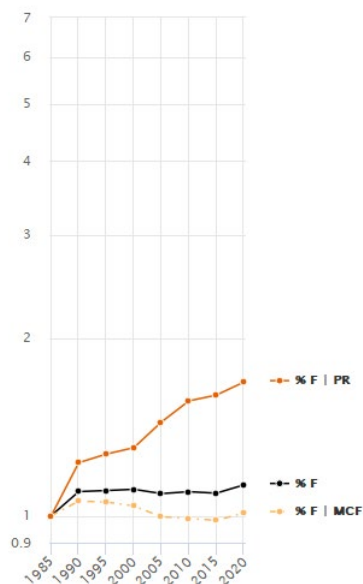


Fig. 14-bis-g : Physique

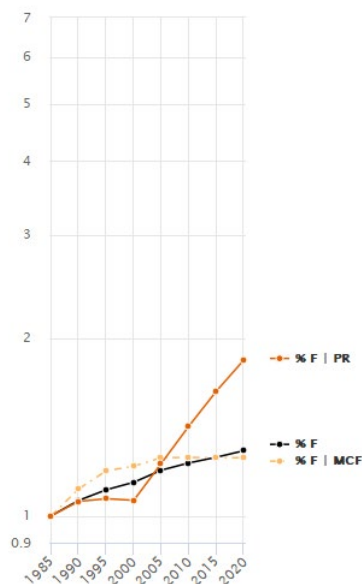


Fig. 14-bis-h : Chimie

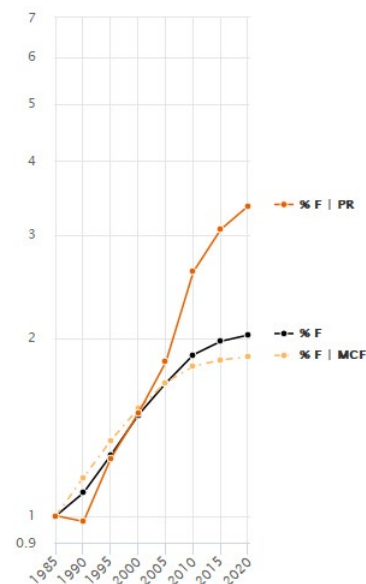


Fig. 14-bis-i : Sciences de la terre

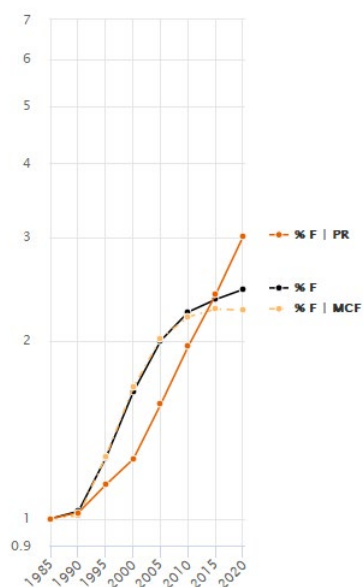


Fig. 14-bis-j : Sciences de l'ingénieur

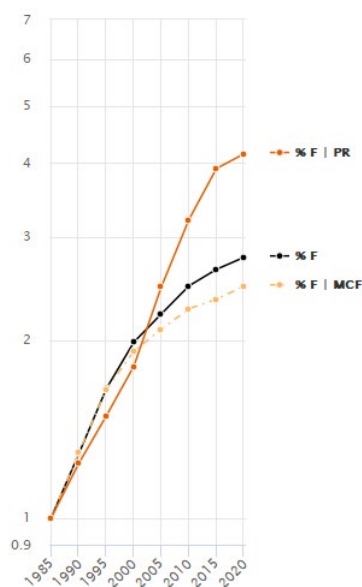
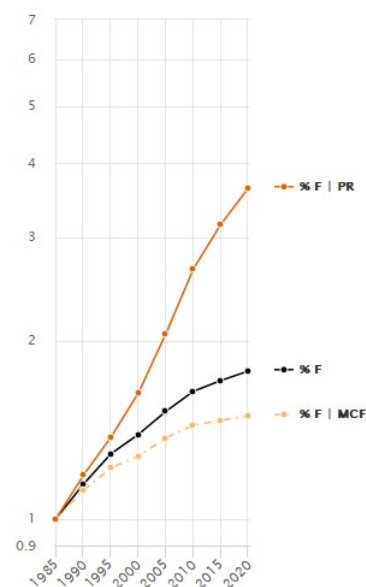


Fig. 14-bis-k : Biologie et biochimie



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

Entre 1985 et 2020, trois groupes disciplinaires font exception à la diminution de la proportion de professeurs observée au niveau des grandes disciplines : la Physique, la Chimie et le groupe Interdisciplinaire (*figure 15*). Cependant, seul le groupe de la Physique connu une hausse sensible de la proportion de professeurs, en particulier en début de période

Pour les autres groupes, la proportion de professeurs a globalement diminué, en particulier en Droit-Science politique, Sciences économiques-Gestion et, dans une moindre mesure, en Biologie-Biochimie.

L'analyse selon le sexe montre que la proportion de professeurs parmi les hommes n'a augmenté que dans les groupes de la Physique et de la Chimie. En revanche, la proportion de professeurs parmi les femmes a augmenté dans tous les groupes disciplinaires.

La proportion de professeurs parmi les femmes reste toutefois inférieure à celle parmi les hommes, quel que soit le groupe disciplinaire et l'année.

Figure 15 : Évolution de la proportion de professeurs des groupes disciplinaires depuis 1985 selon le corps

Droit-Économie-Gestion

Figure 15-a : Droit et science politique

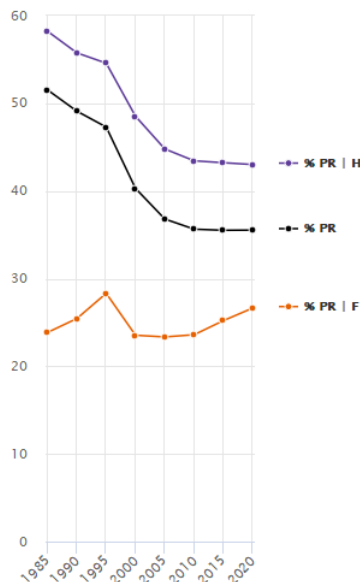
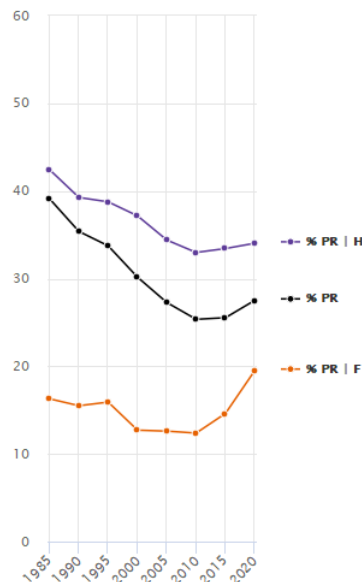


Figure 15-b : Sciences économiques et de gestion



Lettres-Sciences humaines

Fig. 15-c : Langues et littératures

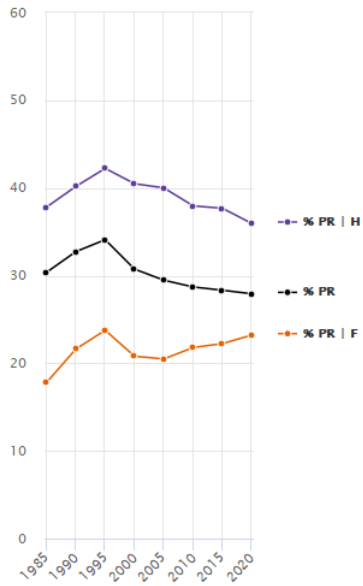


Fig. 15-d : Sciences humaines

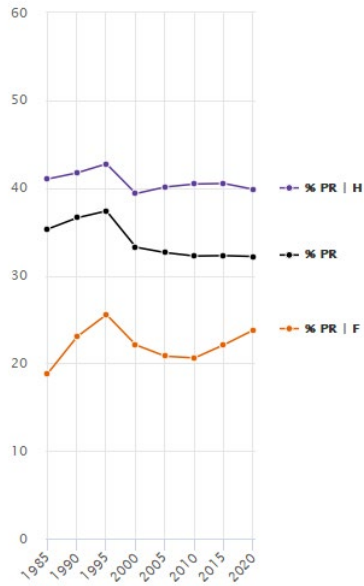
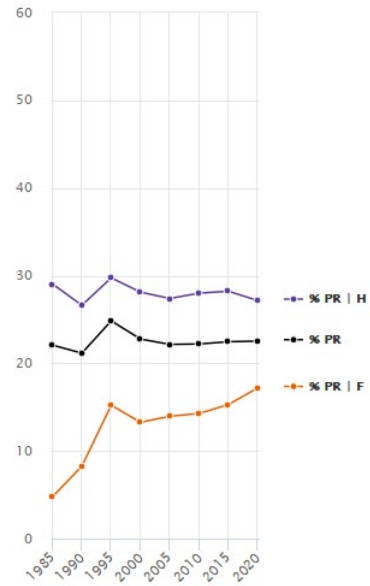


Fig. 15-e : Interdisciplinaire



Sciences-Techniques

Fig. 15-f : Mathématiques-informatique

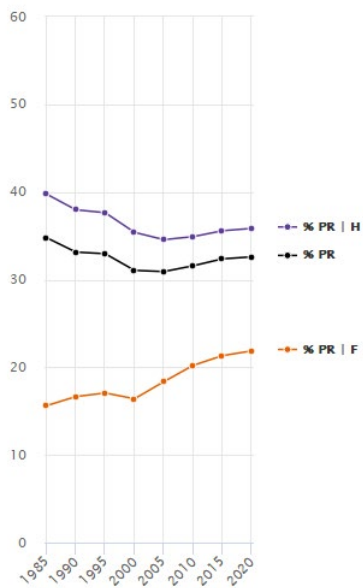


Fig. 15-g : Physique

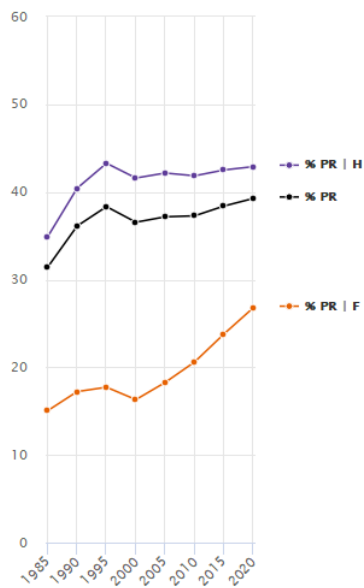


Fig. 15-h : Chimie

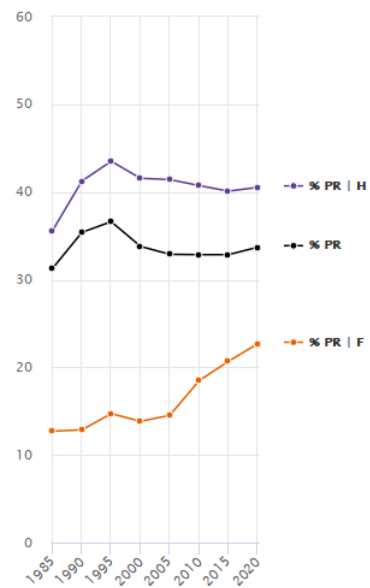


Fig. 15-i : Sciences de la terre

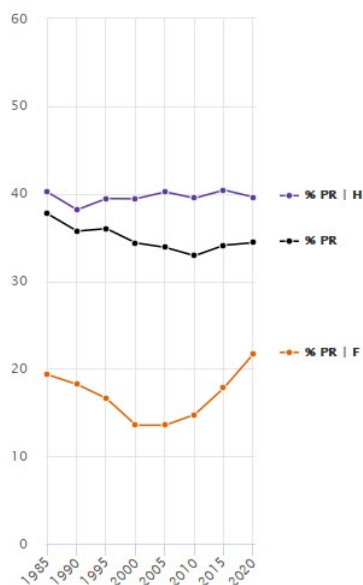


Fig. 15-j : Sciences de l'ingénieur

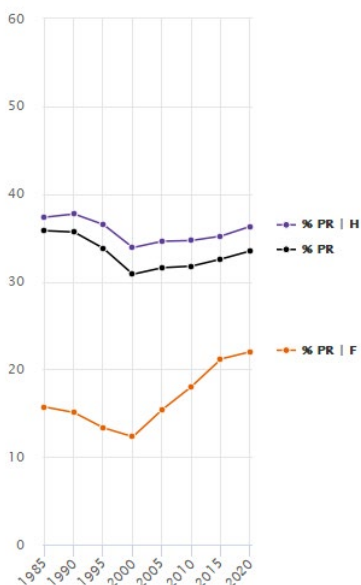
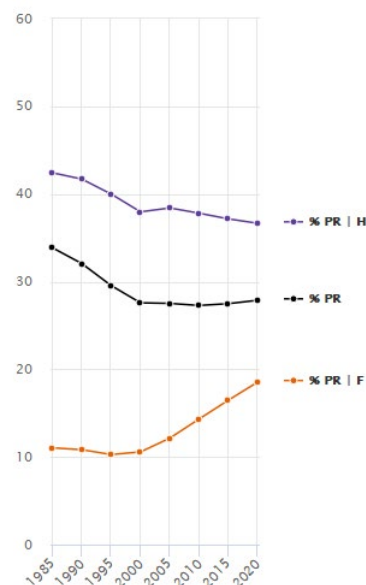


Fig. 15-k : Biologie et biochimie



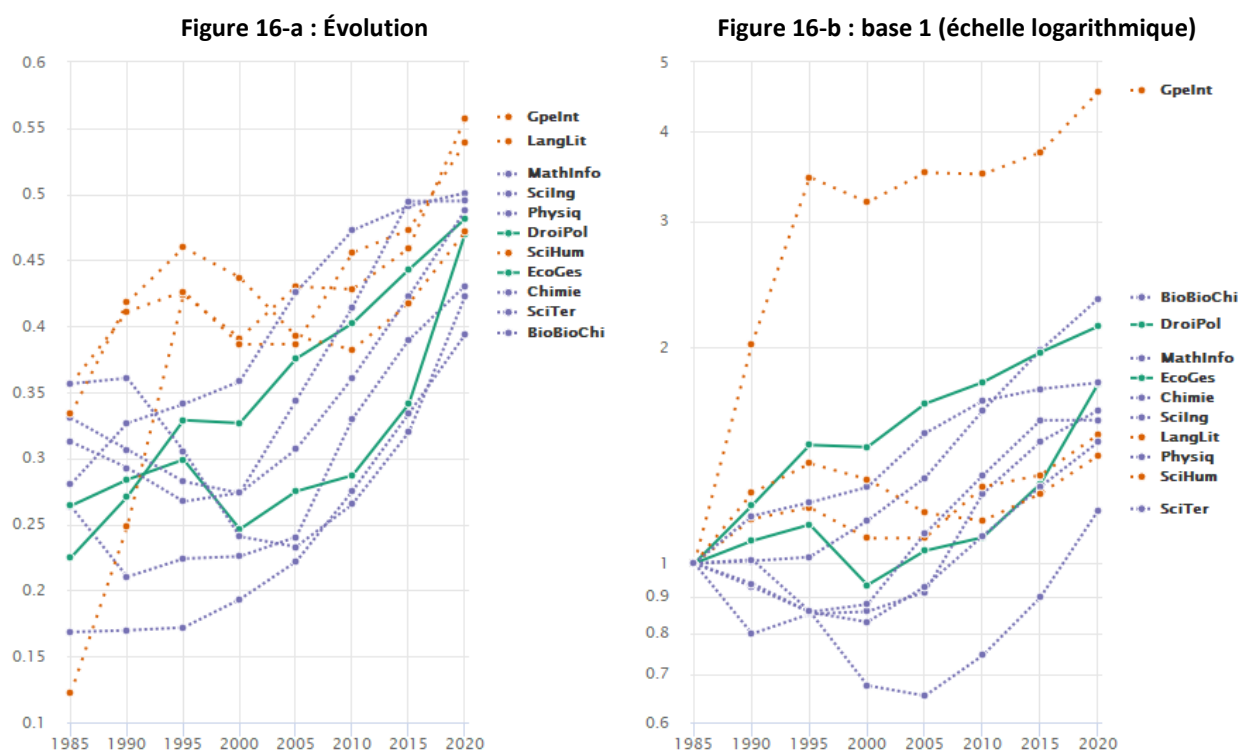
Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

Au final, la répartition entre les professeurs des universités et les maîtres de conférences selon le sexe est, tout au long de la période, inégalitaire pour tous les groupes disciplinaires, mais cette inégalité tend à se réduire (*figure 16*).

En 1985, pour 1 maître de conférences il y avait de 8,2 (Groupe interdisciplinaire) à 2,8 (Sciences de la terre) fois moins de professeurs parmi les femmes que parmi les hommes. En 2020, l'écart varie entre 2,5 (Biologie-Biochimie) et 1,8 (Groupe interdisciplinaire). Ainsi l'inégalité de répartition tend non seulement à diminuer dans chaque groupe mais aussi entre les groupes.

Figure 16 : Évolution de l'odds ratio des groupes disciplinaires depuis 1985



Source : MESR DGRH A1-1

Note : DroïPol = Droit et science politique ; EcoGes = Sciences économiques et de gestion ; LangLit = Langues et littératures ; SciHum = Sciences humaines ; Gpelnt = Interdisciplinaire ; MathInfo = Mathématiques et informatique ; Physiq = Physique ; SciTer = Sciences de la terre ; SciIng = Sciences de l'ingénieur ; BioBioChi = Biologie et biochimie.

De manière synthétique, la comparaison des différents indicateurs mobilisés dans l'étude montre qu'au niveau des groupes disciplinaires (*figure 17*) :

- dans tous les groupes (à l'exception de deux : groupe Interdisciplinaire et Chimie), la croissance de la proportion de femmes parmi les professeurs est plus forte que celle des autres indicateurs ;
- la proportion de professeurs parmi les hommes est celui qui a connu la croissance la plus faible (le groupe de la Physique faisant exception).

Figure 17 : Comparaison de l'évolution des différents indicateurs des groupes disciplinaires depuis 1985 (base 1 ; échelle logarithmique)

Droit-Économie-Gestion

Figure 17-a : Droit et science politique

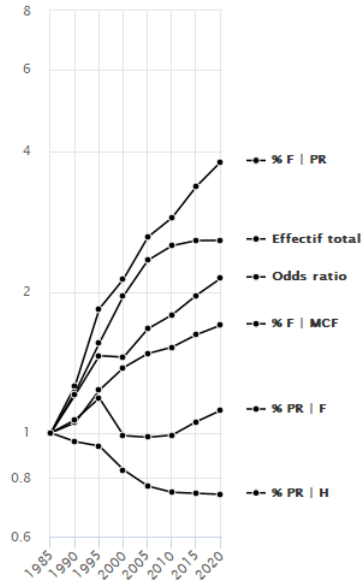
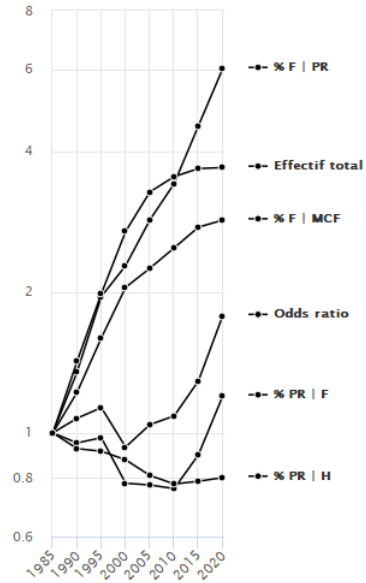


Figure 17-b : Sciences économiques et de gestion



Lettres-Sciences humaines

Fig. 17-c : Langues et littératures

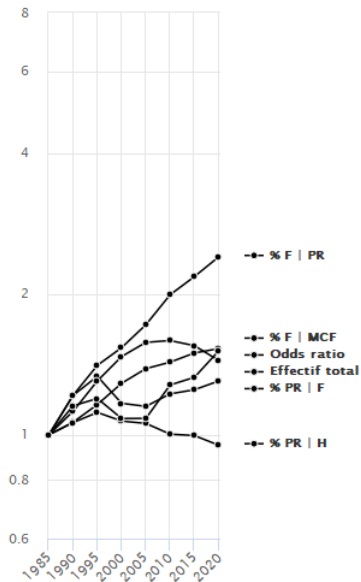


Fig. 17-d : Sciences humaines

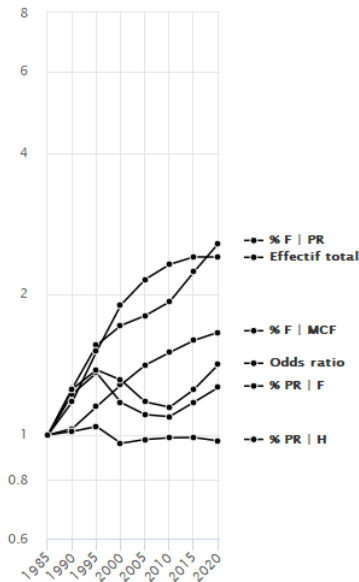
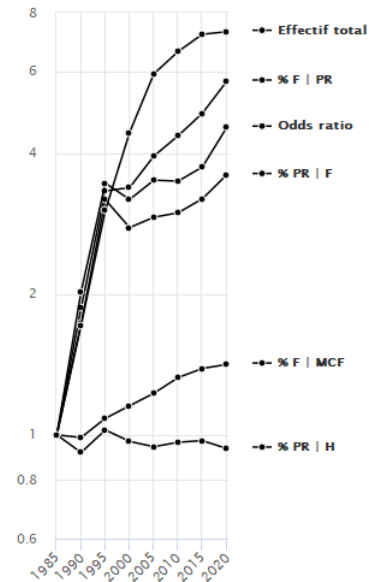


Fig. 17-e : Interdisciplinaire



Sciences-Techniques

Fig. 17-f : Mathématiques-informatique

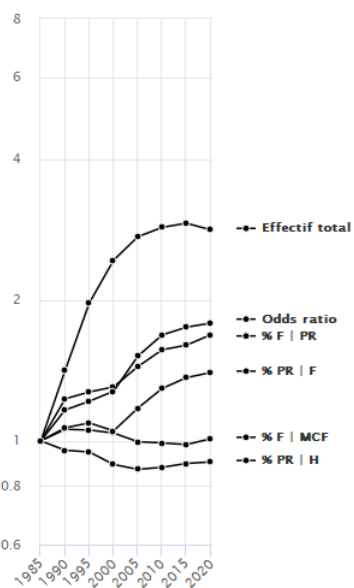


Fig. 17-g : Physique

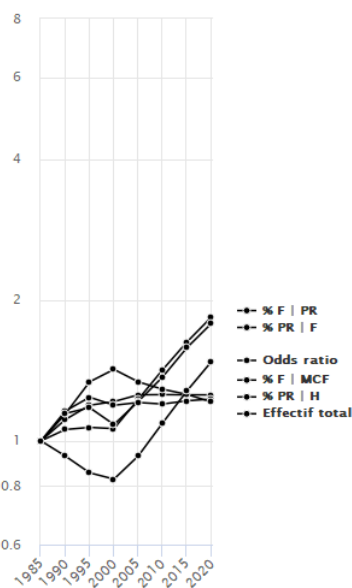


Fig. 17-h : Chimie

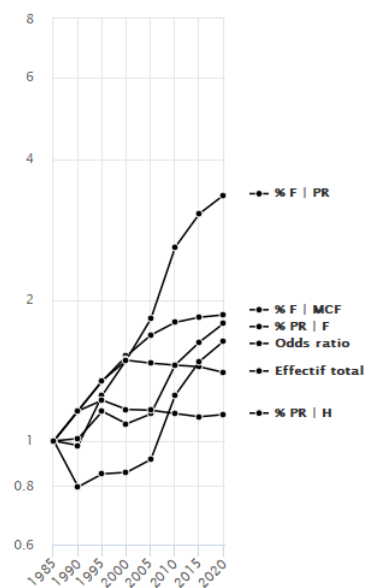


Fig. 17-i : Sciences de la terre

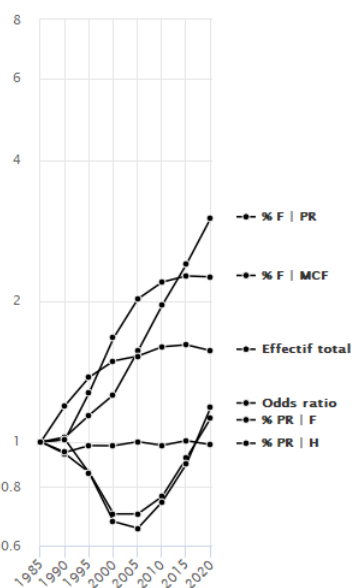


Fig. 17-j : Sciences de l'ingénieur

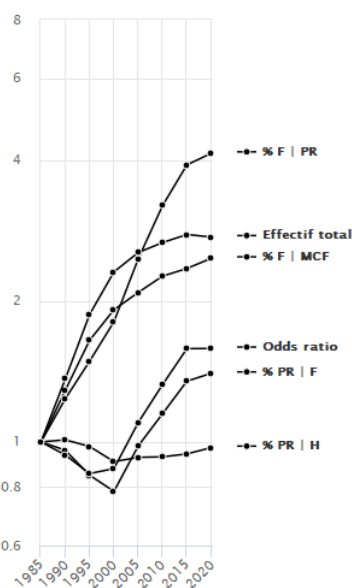
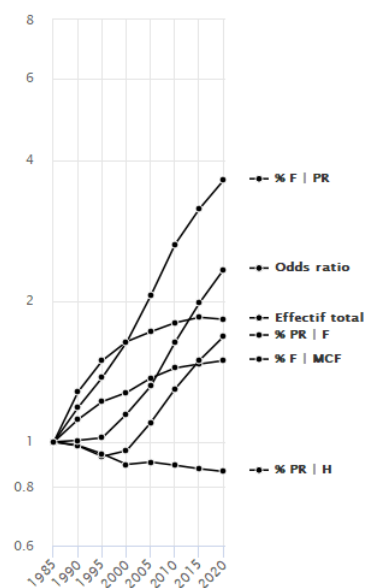


Fig. 17-k : Biologie et biochimie



Source : MESR DGRH A1-1

Note : MCF = maître de conférences ; PR = professeur des universités ; F = femme ; H = homme.

II. La féminisation des sections du CNU

Même si chacune des sections CNU se répartissent au sein de groupes appartenant à des champs disciplinaires voisins, les indicateurs des sections d'un même groupe peuvent sensiblement varier d'une spécialité à l'autre, dans un contexte général de féminisation qui emprunte des trajectoires diverses.

II.1. Des disparités intragroupes

En 2020, parmi les professeurs des universités les femmes sont majoritaires dans 5 sections du CNU, qui appartiennent toutes au groupe disciplinaire des Langues-littératures : 07-Sciences du langage, 09-Langue et littérature françaises, 10-Littératures comparées, 11-Études anglophones et 14-Études romanes⁵⁷.

Parmi les maîtres de conférences, elles sont majoritaires dans 24 sections (sur 50) : toutes celles des groupes des Langues-littératures (9 sections) et de la Biologie-biochimie (à l'exception de la 67-Biologie des populations, soit 5 sections), ainsi que dans les sections 01-Droit privé, 06-Sciences de gestion, 16-Psychologie, 18-Architecture, 19-Sociologie, 20-Ethnologie, 21-Histoire ancienne, 24-Aménagement de l'espace, 70-Sciences de l'éducation et 71-Sciences de l'information.

En 1985, parmi les professeurs, les femmes étaient minoritaires dans toutes les sections du CNU⁵⁸ et, parmi les maîtres de conférences, elles n'étaient majoritaires que dans les sections 10-Littératures comparées et 13-Études slaves et baltes.

Entre 1985 et 2020, les effectifs universitaires ont augmenté pour quasiment toutes les sections du CNU (*annexes 4 et 4-bis*). Seulement deux sections ont décliné démographiquement : 08-Langues et littératures anciennes (avec 96 enseignants-chercheurs de moins, soit une perte de 25 % de ses effectifs) et 12-Études germaniques et scandinaves (37 enseignants-chercheurs de moins, soit - 9 %).

Les effectifs de la section 74-Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ont été multiplié par 36, en passant de 23 enseignants-chercheurs en 1985 à 832 en 2020. Cette croissance exceptionnelle s'explique par la création et le développement récent de la discipline.

Les évolutions des effectifs les plus fortes concernent toutefois les sections 27-Informatique (avec 2 670 enseignants-chercheurs supplémentaires, soit une multiplication par 4,9 de ses effectifs), 06-Sciences de gestion (+ 1 732, soit x 5,3) et 60-Mécanique (+ 1 699, soit x 3,4).

⁵⁷ Plusieurs indicateurs relatifs à la composition par corps et par sexe des sections du CNU en 1985, 2000 et 2020 sont présentés en *annexe 3*.

⁵⁸ Il n'y avait pas de professeures des universités dans les sections 71 et 74 en 1985. Les premières professeures dans ces sections n'ont été recrutés qu'au début des années 1990.

Certaines sections du CNU qui appartiennent à un même groupe disciplinaire apparaissent plutôt homogènes quant à leur évolution et leur féminisation⁵⁹. Par exemple, au sein du groupe disciplinaire de la Chimie, même si elles évoluent avec des effectifs de niveaux différents, les trois sections du CNU ont des proportions de femmes voisines depuis les années 2000 et en augmentation continue, tant pour les maîtres de conférences (environ 30 % depuis le milieu des années 1990, contre 44 %-45 % en 2020) que pour les professeurs des universités (11 %-13 % en 2000, contre 24 %-27 % en 2020). La section 32-Chimie organique se démarque cependant des deux autres avec un déclin relativement fort de sa population masculine entre 2000 et 2020.

Mis à part le cas précité, on retrouve plus ou moins de proximité au sein de plusieurs groupes disciplinaires, mais que pour une partie des sections qui les composent, notamment :

- 08-Langues anciennes et 09-Langue et littérature françaises du groupe des Langues-littératures, ainsi que 07-Sciences du langage, 11-Études anglophones et 14-Études romanes du même groupe ;
- 18-Architecture et 19-Sociologie d'une part et 22-Histoire contemporaine et 23-Géographie d'autre part du groupe des Sciences humaines ;
- 70-Sciences de l'éducation et 71-Sciences de l'information du groupe Interdisciplinaire ;
- 60-Mécanique, 61-Génie informatique et 63-Génie électrique du groupe des Sciences de l'ingénieur ;
- 64-Biochimie, 66-Physiologie et 69-Neurosciences du groupe Biologie-biochimie.

En revanche, certains groupes disciplinaires sont composés de sections du CNU dont l'évolution des effectifs et la féminisation divergent sensiblement. Par exemple, dans le groupe du Droit-science politique, si la proportion de femmes augmente dans toutes les sections du CNU entre 1985 et 2020, elle évolue à des niveaux différents selon la spécialité : en 2020, elle varie de 42 % en 04-Science politique à 57 % en 01-Droit privé pour les maîtres de conférences, contre respectivement 23 % et 40 % pour les professeurs des universités. De même, dans ce groupe, la section 01-Droit privé est la seule dont le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans le corps des maîtres de conférences (depuis les années 2000), alors que la section 04-Science politique se distingue avec des effectifs de maîtres de conférences, hommes et femmes, en croissance continue depuis 1985.

Au sein du groupe des Sciences économiques-gestion, la section 06-Sciences de gestion se féminise davantage que la 05-Sciences économiques, tout en étant démographiquement plus dynamique. Le groupe des Mathématiques-informatique apparaît également hétérogène,

⁵⁹ L'évolution des indicateurs des sections du CNU sont présentés en annexe : pour les effectifs par corps et sexe (*annexes 5 et 5-bis*), pour la proportion de femmes par corps (*annexes 6 et 6-bis*), pour la proportion de professeurs par sexe (*annexes 7 et 7-bis*), pour l'odds ratio (*annexes 8 et 8-bis*) et pour la comparaison des différents indicateurs (*annexe 9*).

avec la section 25-Mathématiques qui décline démographiquement depuis les années 2000, tout en ayant un niveau de féminisation nettement inférieur à celui des deux autres sections du groupe, 26-Mathématiques appliquées et 27-Informatique. Par ailleurs, la section 26-Mathématiques appliquées est la seule du groupe dont la proportion de femmes s'accroît en continu depuis 1985.

La partie qui suit montre, qu'indépendamment de leur appartenance disciplinaire, la quasi-totalité des sections du CNU se féminisent, mais selon des configurations différentes.

II.2. L'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe se réduit dans un contexte de féminisation

La synthèse présentée dans la *figure 18* met tout d'abord en évidence la croissance démographique de la majorité des effectifs des sections du CNU. Sur les 192 effectifs représentés (femmes et hommes des deux corps universitaires de 48 sections⁶⁰), 24 seulement ont diminué entre 1985 et 2020, dont 21 sont des effectifs masculins.

Pour 7 sections, les effectifs masculins ont diminué dans les deux corps universitaires : en 08-Langues et littératures anciennes, 09-Langue et littérature françaises, 11-Études anglophones, 12-Études germaniques et scandinaves, 13-Études slaves et baltes, 32-Chimie organique et 36-Terre solide.

Les effectifs masculins ont également diminué pour les maîtres de conférences dans 3 sections (en 10-Littératures comparées, 29-Constituants élémentaires et 68-Biologie des organismes) et pour les professeurs des universités dans 4 sections (en 03-Histoire du droit, 14-Études romanes, 17-Philosophie et 66-Physiologie).

Les sections du groupe disciplinaire des Langues-littératures sont les plus impactées par la baisse des effectifs masculins. Sur les 9 sections de ce groupe, 5 sections ont perdu à la fois des effectifs de professeurs et de maîtres de conférences, 1 a perdu des professeurs.

La diminution des effectifs féminins n'a concerné que 3 sections, qui relèvent toutes de la grande discipline des Sciences-Techniques : dans le corps des professeurs en 25-Mathématiques et dans le corps des maîtres des conférences en 30-Milieus dilués et optique et 34-Astronomie. Ce sont aussi les seules sections dont au moins un ratio femmes/hommes par corps a diminué⁶¹.

⁶⁰ Pour rappel, les sections 72-Épistémologie, 73-Cultures et langues régionales, 76-Théologie catholique et 77-Théologie protestante sont écartées de l'étude en raison de la faiblesse de leurs effectifs. En outre, faute de professeurs des universités dans les sections 71-Sciences de l'information et 74-STAPS en 1985, ces sections ne figurent également pas dans l'analyse par *odds* de la *figure 18*.

⁶¹ Voir également l'*annexe 10* qui présente la valeur des coefficients multiplicateurs de l'*odds ratio*, de l'*odds* de professeurs selon le sexe et de l'*odds* de femmes selon le corps des sections du CNU entre 1985 et 2020.

Dans ce contexte, l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite pour la plupart des sections du CNU entre 1985 et 2020, le coefficient multiplicateur de l'*odds ratio* étant alors supérieur à 1 (*figure 18-a*). Six configurations expliquent cependant l'évolution à la hausse ou à la baisse des *odds ratios*.

L'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est renforcée pour 7 sections du CNU car, entre 1985 et 2020 :

- pour 4 sections, le pyramidage (évalué par l'*odds* de professeurs, soit le nombre de professeurs par maître de conférence) des femmes et des hommes a diminué, mais la baisse a été plus forte pour les femmes : 15-Langues et littératures d'autres aires, 23-Géographie, 25- Mathématiques, 60-mécanique ;
- pour 2 sections, le pyramidage des femmes a diminué, tandis que celui des hommes a augmenté : (36-Terre solide, 37-Enveloppes fluides) ;
- pour 1 section, le pyramidage des femmes et des hommes a augmenté, mais la hausse a été plus forte pour les hommes : 29-Constituants élémentaires.

Cet ensemble de sections, ainsi que les sous-ensembles qui le composent, est hétérogène, il mêle des sections du CNU qui relèvent de groupes disciplinaires variés, relevant eux-mêmes des Lettres-Sciences humaines ou des Sciences-Techniques.

La section 25-Mathématiques est la seule de cet ensemble dont la nombre de femmes a diminué entre 1985 et 2020, la baisse des effectifs des femmes professeurs ayant été plus forte que celle des maîtresses de conférences.

De même, les sections 29-Constituants élémentaires et 36-Terre solide sont les seules de cet ensemble dont le nombre d'hommes (dans le corps des maîtres de conférences pour l'un, dans les deux corps pour l'autre) a diminué.

L'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite pour 41 sections du CNU sur 48, car :

- pour 20 sections, le pyramidage des femmes et des hommes a augmenté, mais la hausse a été plus forte pour les femmes : 07-Sciences du langage, 08-Langues et littératures anciennes, 09-Langue et littérature françaises, 10-Littératures comparées, 12-Études germaniques et scandinaves, 16-Psychologie, 18-Architecture, 19-Sociologie, 20-Ethnologie, 22-Histoire contemporaine, 24-Aménagement de l'espace, 26-Mathématiques appliquées, 28-Milieus denses, 30-Milieus dilués, 31-Chimie théorique, 32-Chimie organique, 33-Chimie des matériaux, 61-Génie informatique, 63-Génie électrique, 68-Biologie des organismes ;
- pour 17 sections, le pyramidage des femmes a augmenté, tandis que celui des hommes a diminué : 01-Droit privé, 02-Droit public, 06-Sciences de gestion, 11-Études anglophones, 13-Études slaves et baltes, 14-Études romanes, 17-Philosophie, 21-

Histoire ancienne, 27-Informatique, 34-Astronomie, 62-Energétique, 64-Biochimie, 65-Biologie cellulaire, 66-Physiologie, 67-Biologie des populations, 69-Neurosciences, 70-Sciences de l'éducation ;

- pour 4 sections, le pyramidage des femmes et des hommes a diminué, mais la baisse a été plus forte pour les hommes : 03-Histoire du droit, 04-Science politique, 05-Sciences économiques, 35-Structure et évolution de la Terre.

Cet ensemble de sections, ainsi que les sous-ensembles qui le composent, est lui aussi hétérogène, notamment par leur composition disciplinaire.

Il est à noter qu'entre 1985 et 2020, le pyramidage des femmes a augmenté dans les sections 30-Milieus dilués et 34-Astronomie malgré la diminution des effectifs féminins (uniquement dans le corps des maîtres de conférences en ce qui concerne la section 34). L'explication réside dans l'augmentation du pyramidage des femmes pendant que celui des hommes a augmenté moins rapidement (section 30) ou diminué (section 34), sans pour autant que les effectifs masculins ne diminuent.

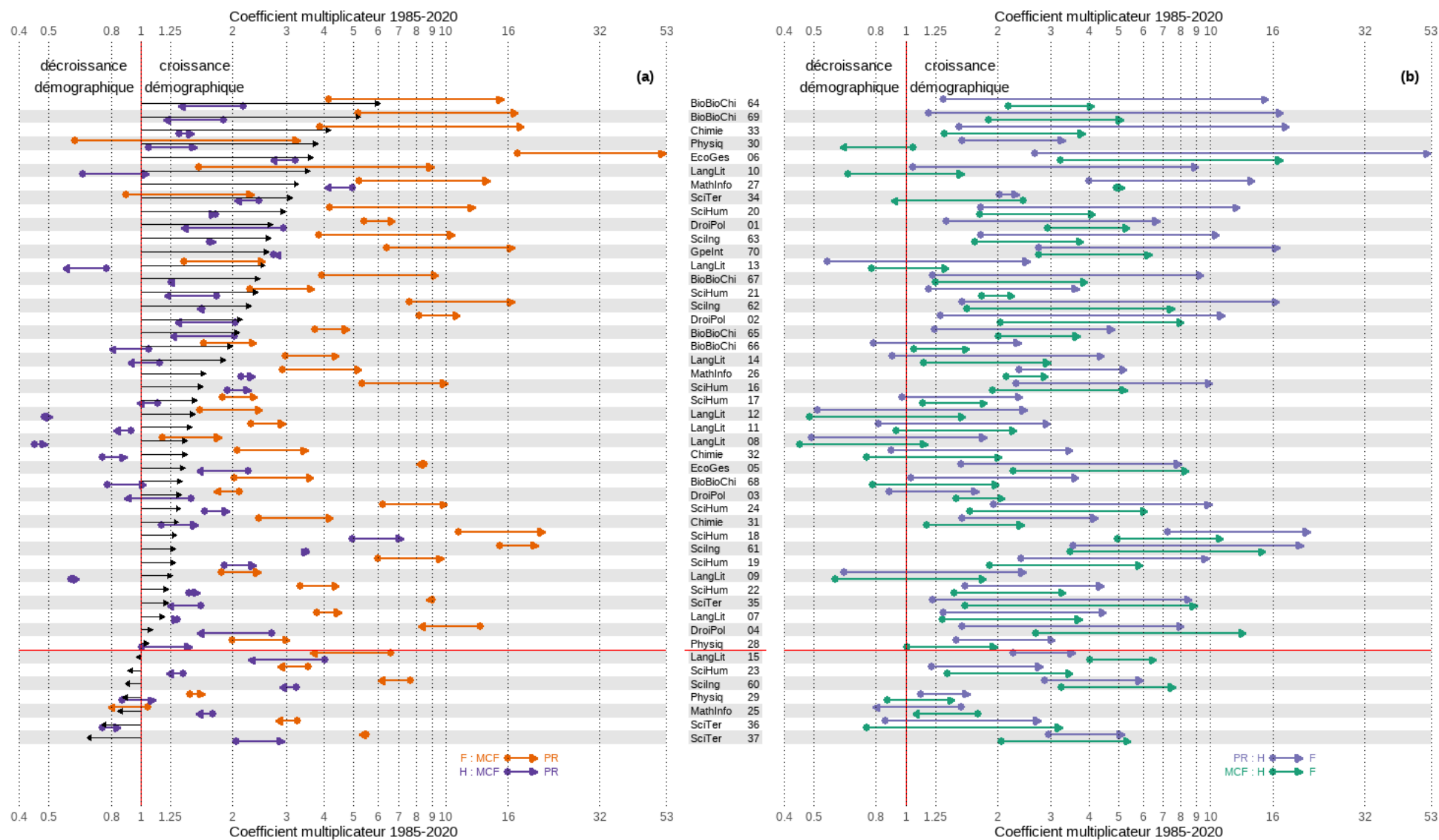
Dans le cas de la section 30-Milieus dilués, les effectifs de maîtresses de conférences ont diminué sur la période, alors que les effectifs de professeures ont augmenté, améliorant le pyramidage des femmes. Celui des hommes s'est également amélioré, car les effectifs des deux corps ont augmenté, mais ceux des professeurs plus fortement que ceux des maîtres de conférences. L'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite car le taux de croissance des effectifs femmes professeures a été plus fort que celui des hommes.

Le cas de figure de la section 34-Astronomie est proche de celui de la section 30, sauf que les effectifs de hommes maîtres de conférences ont augmenté plus fortement que ceux des hommes professeurs, dégradant ainsi le pyramidage des hommes tandis que celui des femmes s'améliorait.

Figure 18 : Évolution des *odds* des sections du CNU entre 1985 et 2020 (échelle logarithmique)

Figure 18-a : *Odds* de professeurs des universités

Figure 18-b : *Odds* de femmes



Note : DroiPol = Droit et science politique ; EcoGes = Sciences économiques et de gestion ; LangLit = Langues et littératures ; SciHum = Sciences humaines ; GpeInt = Interdisciplinaire ; Mathématiques et informatique = MathInfo ; Physiq = Physique ; SciTer = Sciences de la terre ; Scilng = Sciences de l'ingénieur ; BioBioChi = Biologie et biochimie.

La **figure 18-a** présente l'évolution de l'*odds* de professeurs des universités pour chaque sexe, c'est à dire la répartition entre les professeurs des universités et les maîtres de conférences pour chaque sexe. Il informe sur le niveau de pyramidage (nombre de professeurs par maître de conférences) pour chaque sexe au sein des sections du CNU.

La **figure 18-b** présente l'évolution de l'*odds* de femmes pour chaque corps, c'est à dire la répartition entre les femmes et les hommes pour chaque corps. Il informe sur l'évolution du sex-ratio (nombre de femmes par homme) pour chaque corps.

Les sections du CNU sont ordonnées selon le coefficient multiplicateur de l'*odds ratio* de professeurs de universités (**encadré p. 20**), de la plus forte hausse à la plus baisse. La ligne horizontale rouge sépare les sections dont l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite (en haut) de celles où elle a augmenté (en bas). Pour rappel, tant en 1985 qu'en 2020 toutes les sections ont un *odds ratio* inférieur à 1.

Dans la **figure 18-a**, les flèches (●→) relient le coefficient multiplicateur de l'effectif des maîtres de conférences entre 1985 et 2020 à celui des professeurs. L'origine de chaque flèche (représentée par un cercle plein) est le coefficient multiplicateur de l'effectif des maîtres de conférences. La destination de la flèche est le coefficient multiplicateur de l'effectif des professeurs. Pour chaque section, les flèches **orange** représentent les femmes, celles en **violet** les hommes.

Dans la **figure 18-b**, l'origine de chaque flèche est le coefficient multiplicateur de l'effectif des hommes. La destination de la flèche est le coefficient multiplicateur de l'effectif des femmes. Les flèches **bleues** représentent les professeurs des universités, celles en **vert** les maîtres de conférences.

Les lignes verticales rouges séparent les effectifs en hausse (coefficient multiplicateur supérieur à 1, à droite) des effectifs en baisse (coefficient multiplicateur inférieur à 1, à gauche).

Dans la **figure 18-a**, une flèche vers la droite indique que le pyramidage s'est amélioré entre 1985 et 2020 : le coefficient multiplicateur de l'effectif des professeurs est supérieur à celui des maîtres de conférences (l'*odds* de professeurs a augmenté). Inversement, une flèche vers la gauche indique que le pyramidage s'est détérioré. L'amélioration/détérioration est d'autant plus forte que la flèche est longue.

Dans la **figure 18-b**, une flèche vers la droite indique que le sex-ratio s'est amélioré entre 1985 et 2020 : le coefficient multiplicateur de l'effectif des femmes est supérieur à celui des hommes (l'*odds* de femmes). Inversement, une flèche vers la gauche indique que le sex-ratio s'est détérioré.

Dans la **figure 18-a**, la flèche noire indique, pour chaque section, le sens et l'ampleur de l'évolution de l'*odds ratio*. Lorsqu'elle pointe vers la droite, l'inégalité de répartition entre les corps universitaires selon le sexe diminue (l'*odds ratio* a augmenté), alors qu'elle augmente lorsqu'elle pointe vers la gauche (l'*odds ratio* diminue).

Note de lecture : La section 64-Biochimie est celle dont l'inégale répartition selon le sexe et le corps s'est le plus réduite entre 1985 et 2020 : l'*odds ratio* a été multiplié par 6 (flèche noire). Cette diminution de l'inégalité résulte de l'amélioration du pyramidage parmi les femmes (flèche orange vers la droite), renforcée par détérioration du pyramidage parmi les hommes (flèche violette vers la gauche).

La diminution de l'inégale répartition selon le sexe et le corps peut également analysée comme une amélioration du sex-ratio plus forte parmi les professeurs que parmi les maîtres de conférences : les flèches bleue et verte pointent vers la droite mais la flèche bleue est plus longue.

Cette évolution des *odds* s'est opérée dans un contexte de croissance démographique pour les deux sexes et les deux corps d'appartenance (tous les cercles pleins et les pointes des flèches sont situés à droite de la ligne verticale rouge), avec notamment une forte évolution du nombre de professeurs (16 fois plus en 2020 qu'en 1985).

La section demeure toutefois parmi les plus inégalitaires en 2020, en 44^e position sur 48 sections⁶² (**annexe 10**). Son fort niveau d'inégalité de répartition en 1985 explique cette position. La section 64-Biochimie occupait en effet la dernière place du classement (avec un *odds ratio* de 0,055, soit 18 fois moins de professeurs pour 1 maître de conférences parmi les femmes que parmi les hommes ou 18 fois moins de femmes pour 1 homme parmi les professeurs que parmi les maîtres de conférences).

Autre exemple, la section 25-Mathématiques est l'une des sections dont l'inégalité de répartition selon le sexe et le corps a augmenté entre 1985 et 2020 : l'*odds ratio* a été divisé par 1,2 (1/0,84) (flèche noire). Cette augmentation de l'inégalité résulte d'une détérioration du pyramidage parmi les femmes plus forte que la détérioration parmi les hommes : les flèches orange, violette et verte pointent vers la gauche mais la flèche orange est plus longue.

La diminution de l'inégalité de répartition selon le sexe et le corps peut également analysée comme une détérioration du sex-ratio plus forte parmi les professeurs que parmi les maîtres de conférences : les flèches bleue et verte pointent vers la gauche mais la flèche bleue est plus longue.

Cette évolution des *odds* s'est opérée dans un contexte de baisse du nombre de professeurs (pointe de la flèche orange à gauche de ligne verticale rouge), conjuguée avec une faible hausse du nombre de maîtresses de conférences (cercle plein orange à droite de la ligne verticale rouge). La section 25-Mathématiques est la seule à avoir connu une baisse du nombre de professeurs entre 1985 et 2020.

⁶² Faute de professeurs des universités dans les sections 71-Sciences de l'information et 74-STAPS en 1985, ces sections ne figurent pas dans l'analyse par *odds*.

Pour compléter l'analyse, la *figure 19* synthétise la comparaison de l'évolution du pyramidage (l'*odds* de professeurs, soit le nombre de professeurs par maître de conférences selon le sexe : *figure 18-a*) avec celle du sex-ratio (l'*odds* de femmes, soit nombre de femmes par homme selon le corps universitaire : *figure 18-b*)⁶³ pour chaque section du CNU.

La situation la fréquente est celle de l'amélioration du sex-ratio des deux corps universitaires entre 1985 et 2020, avec une amélioration du sex-ratio des professeurs supérieure à celle du sex-ratio des maîtres de conférences, conjuguée soit avec une amélioration du pyramidage des femmes supérieure à l'amélioration du pyramidage des hommes (cas **a-1**), soit avec une amélioration du pyramidage des femmes tandis que le pyramidage des hommes s'est détérioré (cas **b-1**). Ces deux cas correspondent à l'ensemble majoritaire de sections du CNU précédemment identifiées dont l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite sur la période.

Pour ces deux cas, les effectifs masculins de certaines sections ont diminué, dans le corps des maîtres de conférences, des professeurs ou dans les deux corps. La diminution ou l'augmentation des effectifs masculins ne sont donc pas incompatibles avec l'amélioration du pyramidage des hommes ou l'amélioration du sex-ratio dans les deux corps universitaires.

Par exemple, les effectifs féminins de la section 08-Langues et littératures anciennes (cas **a-1**), tant des maîtresses de conférences que des professeures, ont augmenté alors que ceux des hommes, maîtres de conférences et professeurs, ont diminué. Néanmoins, le pyramidage des hommes s'est amélioré car l'effectif masculin des professeurs a relativement moins diminué que celui des maîtres de conférences.

La section 07-Sciences du langage (cas **a-1** également) a connu une évolution similaire à celle de la section 08 du point de vue du pyramidage et du sex-ratio, mais avec une hausse des effectifs masculins.

L'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est également réduite pour les sections 30-Milieus dilués (cas **a-2**) et 34-Astronomie (cas **b-2**). Pour ces sections, le pyramidage des femmes et le sex-ratio des professeurs s'est amélioré, mais le sex-ratio des maîtres de conférences s'est dégradé. On l'a évoqué, ces sections se distinguent par une réduction des effectifs féminins de maîtres de conférences sur la période.

Comme pour les cas **a-1** et **b-1**, l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe pour les sections 03-Histoire du droit, 04-Science politique, 05-Sciences économiques et 35-Structure et évolution de la Terre s'est réduite, en parallèle d'une amélioration du sex-ratio des professeurs supérieure à celle du sex-ratio des maîtres de conférences. Ces sections se distinguent cependant par la dégradation du pyramidage des femmes et des hommes, mais avec une dégradation plus forte que les hommes (cas **c-1**). Ce cas de réduction de l'inégale

⁶³ Le sex-ratio de l'étude rapporte un nombre de femmes à un nombre d'hommes. C'est donc un rapport de féminité, alors que dans son acception traditionnelle, le sex-ratio est un rapport de masculinité (nombre de femmes rapporté à un nombre d'hommes).

répartition entre les corps universitaires selon le sexe pourrait être qualifié de « négatif », avec des taux de croissance des effectifs de professeurs moins élevés que ceux des maîtres de conférences, pour les femmes et les hommes.

Pour sept sections, l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est renforcée entre 1985 et 2020, avec une détérioration du sex-ratio des professeurs.

Dans le cas des sections 15-Langues et littératures d'autres aires, 23-Géographie, 60-Mécanique (cas **d-3**), les effectifs de maîtres de conférences ont augmenté plus fortement que ceux des professeurs pour les deux sexes (soit une dégradation du pyramidage pour les deux sexes), mais davantage pour les femmes. Comme, pour chaque corps, les effectifs féminins ont davantage augmenté que les effectifs masculins, le sex-ratio des professeurs et des maîtres de conférences s'est amélioré, mais il s'est davantage amélioré pour les maîtres de conférences.

La section 25-Mathématiques (cas **d-4**) se distingue du cas **d-3** par la détérioration du sex-ratio dans les deux corps. Pour chaque corps, les effectifs masculins ont en effet davantage augmenté que les effectifs féminins, mais plus encore pour les professeurs des universités.

Dans le cas des sections 36-Terre solide et 37-Enveloppes fluides (cas **e-3**), le sex-ratio des maîtres de conférences s'est davantage amélioré que celui des professeurs. Par ailleurs, les effectifs féminins de maîtres de conférences ont augmenté plus fortement que les effectifs féminins de professeurs (soit une dégradation du pyramidage des femmes), alors que pour les hommes, les effectifs de professeurs ont diminué moins fortement, ou augmenté plus fortement, que ceux de maîtres de conférences (soit une amélioration du pyramidage des hommes).

Enfin, le cas de dégradation de l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe de la section 29-Constituants élémentaires pourrait être qualifié de « positif », avec des taux de croissance des effectifs de professeurs plus élevés que ceux des maîtres de conférences, pour les femmes et les hommes (soit une amélioration du pyramidage pour les deux sexes), mais supérieure pour les hommes (cas **f-3**). Comme pour les cas **d-3** et **e-3**, le sex-ratio des professeurs et des maîtres de conférences s'est amélioré, mais il s'est davantage amélioré pour les maîtres de conférences.

Pour réduire l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe, tout en améliorant les possibilités d'avancement de carrière pour l'ensemble des universitaires, il est nécessaire que l'accès au professorat augmentent pour les deux sexes, mais davantage pour les femmes. Dans l'étude, cette situation correspond au cas **a-1**, que les effectifs universitaires déclinent démographiquement ou non.

Or, dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), le dispositif dit de « repyramidage » vise à améliorer les perspectives de carrière pour les maîtres de conférences en créant une voie de recrutement complémentaire dans les corps des professeurs des universités⁶⁴. Concrètement, le protocole d'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières affiche un objectif de 40 % de professeurs parmi les universitaires, dans le respect du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il est également notable que la féminisation du professorat, par la voie du repyramidage ou du recrutement de maîtresses de conférences dans les corps des professeurs des universités par concours, risque de détériorer le sex-ratio du corps des maîtres de conférences (cas **a-2**), en particulier dans les disciplines dont la dynamique démographique est ralentie, faute d'un renouvellement suffisant du vivier de la population universitaire, notamment féminin.

Pour féminiser l'ensemble de la population universitaire, il est donc nécessaire, dans chaque discipline, de recruter suffisamment de maîtresses de conférences afin d'alimenter le corps des professeurs des universités. Le recrutement de maître de conférences doit majoritairement être féminin lorsque le sex-ratio du corps est dégradé. Il doit également être réalisé en anticipant le besoin en vivier féminin pour alimenter le corps des professeurs et améliorer son sex-ratio, sans pour autant dégrader le sex-ratio du corps des maîtres de conférences.

Cet objectif de féminisation questionne donc également la féminisation du vivier de la population universitaire, c'est-à-dire du doctorat, des 1^{er} et 2^e cycles universitaires, voire des spécialisations au niveau de l'enseignement secondaire, en particulier scientifiques.

⁶⁴ Le dispositif de repyramidage est une voie de promotion interne temporaire pour l'accès des maîtres de conférences dans les corps des professeurs des universités. Il complète les voies traditionnelles de recrutement des professeurs prévues par les articles 46 et 49-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 réglementant le statut des enseignants-chercheurs.

Le repyramidage est encadré par le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés. Les modalités de sa mise en œuvre ont été modifiées par le décret n° 2023-172 du 9 mars 2023.

Voir les premiers résultats de la mise en œuvre du repyramidage : Adedokun F., Lorenzi R., Pépin C. et Tourbeaux J. (2023), « Les dispositifs RH de la loi de programmation de la recherche (LPR) : repyramidage, chaire de professeur junior, RIPEC - Années 2021-2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 9.

Figure 19 : Comparaison de l'évolution du pyramidage avec celle du sex-ratio entre 1985 et 2020 selon les sections du CNU

Inégalité de répartition	Pyramidage (odds de professeur)		Sexe-ratio (odds de femme)		n	Sections CNU par grande discipline			cas
	Femmes	Hommes	PR	MCF		DEG	LSH	ST	
Diminution	amélioration >	amélioration	amélioration >	amélioration	19		07,08,09,10 12,16,18,19 20,22,24	26,28,31,32 33,61,63,68	a-1
	amélioration >	amélioration	amélioration	détérioration	1			30	a-2
	amélioration	détérioration	amélioration >	amélioration	16	01,02,06	11,13,14,17 21,70	27,62,64,65 66,67,69	b-1
	amélioration	détérioration	amélioration	détérioration	1			34	b-2
	détérioration <	détérioration	amélioration >	amélioration	4	03,04,05		35	c-1
Augmentation	détérioration >	détérioration	amélioration <	amélioration	3		15,23	60	d-3
	détérioration >	détérioration	détérioration >	détérioration	1			25	d-4
	détérioration	amélioration	amélioration <	amélioration	2			36,37	e-3
	amélioration <	amélioration	amélioration <	amélioration	1			29	f-3

Note : Diminution des **effectifs féminins dans les deux corps**, des **effectifs féminins dans le corps des maîtres de conférences (MCF)**, des **effectifs féminins dans le corps des professeurs des universités (PR)**, des **effectifs masculins dans les deux corps**, des **effectifs masculins dans le corps des maîtres de conférences (MCF)**, des **effectifs masculins dans le corps des professeurs des universités (PR)** entre 1985 et 2020.

Note de lecture : Entre 1985 et 2020, l'inégalité de répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite pour la section 07-Sciences du langage (cas **a-1**). Le pyramidage des femmes et des hommes a augmenté (le nombre de professeurs par maître de conférences), mais la hausse a été plus forte pour les femmes. En outre, pour cette section du CNU, le sex-ratio des professeurs et des maîtres des conférences s'est amélioré, mais l'amélioration de celui des professeurs a été supérieur à celui des maîtres de conférences (l'augmentation nombre de femmes par homme dans le corps des professeurs a été supérieure à celle dans le corps des maîtres de conférences).

Autre exemple, entre 1985 et 2020, l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est renforcée pour la section 60-Mécanique (cas **d-3**). Le pyramidage des femmes et des hommes a diminué (le nombre de professeurs par maître de conférences), mais la baisse a été plus forte pour les femmes. En outre, pour cette section du CNU, le sex-ratio des professeurs et des maîtres des conférences s'est amélioré, mais l'amélioration de celui des professeurs a été inférieur à celui des maîtres de conférences (l'augmentation nombre de femmes par homme dans le corps des professeurs a été inférieure à celle dans le corps des maîtres de conférences).

Conclusion

L'analyse produite dans la présente étude permet d'identifier schématiquement deux périodes distinctes relatives à l'évolution de la population universitaire. La première s'étend de la création du statut actuel des universitaires, en 1984, au tournant des années 2000. Elle se caractérise par une croissance forte de l'ensemble des effectifs universitaires. La seconde est marquée par un ralentissement de cette croissance, puis par une amorce de diminution des effectifs à partir du milieu des années 2010.

Tout au long de la période, la féminisation de la population universitaire a progressé, y compris lorsque la croissance démographique s'est ralentie : la proportion de femmes est passée de 22 % en 1985 à 39 % en 2020. Au fil du temps, les femmes accèdent de plus en plus au corps des professeurs des universités, même si elles y demeurent sous-représentées. En 2020, 44 % des maîtres de conférences et 28 % des professeurs des universités sont des femmes.

En parallèle de la féminisation de la population universitaire, les effectifs masculins dans les corps de maître de conférences et de professeur des universités déclinent depuis le milieu des années 2010.

Ce schéma d'évolution s'observe dans chacune des grandes disciplines : le Droit-Économie-Gestion, les Lettres-Sciences humaines et les Sciences-Techniques, mais le rythme de féminisation des Sciences-Techniques est nettement inférieur à celui des deux autres grandes disciplines. En 2020, 29 % des enseignants-chercheurs relevant des Sciences-Techniques sont des femmes, contre 45 % en Droit-Économie-Gestion et 53 % en Lettres-Sciences humaines.

De même, les effectifs des groupes disciplinaires qui constituent les grandes disciplines ont augmenté entre 1985 et le début des années 2000, mais à des rythmes variables. La plupart des groupes dont la croissance fut la plus faible en début de période sont ceux qui ont démographiquement décliné à partir des années 2000, telles la Physique, la Chimie, les Langues-littératures ou les Sciences de la terre.

Les groupes en déclin démographique qui relèvent des Sciences-techniques ont la proportion de femmes la plus basse, malgré une féminisation continue au cours de la période observée. En 2020, dans cette grande discipline, la proportion de femmes varie de 20 % en Sciences de l'ingénieur à 38 % en Chimie.

Seul le groupe scientifique de la Biologie-biochimie a une proportion de femmes relativement élevée (49 % en 2020), comparable aux niveaux des groupes disciplinaires relevant du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines.

Malgré le déclin démographique des Langues-littératures, la proportion de femmes dans ce groupe disciplinaire est la plus élevée (63 % en 2020). C'est également le seul groupe où les femmes parmi les professeurs sont majoritaires (52 % en 2020).

À l'échelon plus restreint des sections du CNU, en 2020, les femmes parmi les professeurs des universités sont majoritaires dans 5 sections, qui appartiennent toutes au groupe disciplinaire des Langues-littératures. Parmi les maîtres de conférences, les femmes sont majoritaires dans 24 sections (sur 50), dont la plupart relève de la grande discipline des lettres-Sciences humaines. En 1985, les femmes étaient majoritaires uniquement dans le corps des maîtres de conférences de 2 sections du CNU (10-Littératures comparées et 13-Études slaves et baltes).

Alors qu'entre 1985 et 2020, les effectifs masculins ont diminué dans 14 sections du CNU, dans l'un des deux corps universitaires ou les deux, la diminution des effectifs féminins n'a concerné que 3 sections, qui relèvent toutes de la grande discipline des Sciences-Techniques : dans le corps des professeurs en 25-Mathématiques et dans le corps des maîtres des conférences en 30-Milieus dilués et optique et 34-Astronomie.

Il est toutefois notable que la quasi-totalité des sections du CNU se sont féminisées, y compris celles en déclin démographique. Entre 1985 et 2020, la proportion de femmes a diminué uniquement dans les sections 25-Mathématiques, 30-Milieus dilués et 34-Astronomie. Par ailleurs, pour quasiment toutes les sections du CNU, l'inégale répartition entre les corps universitaires selon le sexe s'est réduite, y compris pour la plupart des sections en déclin démographique ou qui accusent une diminution des effectifs féminins.

La recomposition disciplinaire en cours au profit d'une recherche appliquée semble donc distincte du mouvement de féminisation de la population universitaire. Tous les champs disciplinaires se féminisent, même si, hormis pour les spécialités relevant de la Biologie-Biochimie, la féminisation des disciplines scientifiques est moins rapide.

Le tableau descriptif tracé ici de l'évolution de la part des femmes parmi les enseignants-chercheurs, appuyé sur des coupes transversales à différentes dates, apporte un éclairage riche d'enseignements sur l'évolution de la population universitaire et sa féminisation sur une longue période. Toutefois, l'une de ses limites est qu'il ne s'appuie pas sur une distinction rigoureuse entre les effets d'âge, de période et de génération. Dans une étape ultérieure, un suivi longitudinal des cohortes successives de recrutement dans l'enseignement supérieur sera réalisé, de manière à cerner plus précisément les déterminants des chances respectives des femmes et des hommes d'accéder au professorat à différentes périodes et dans différentes disciplines